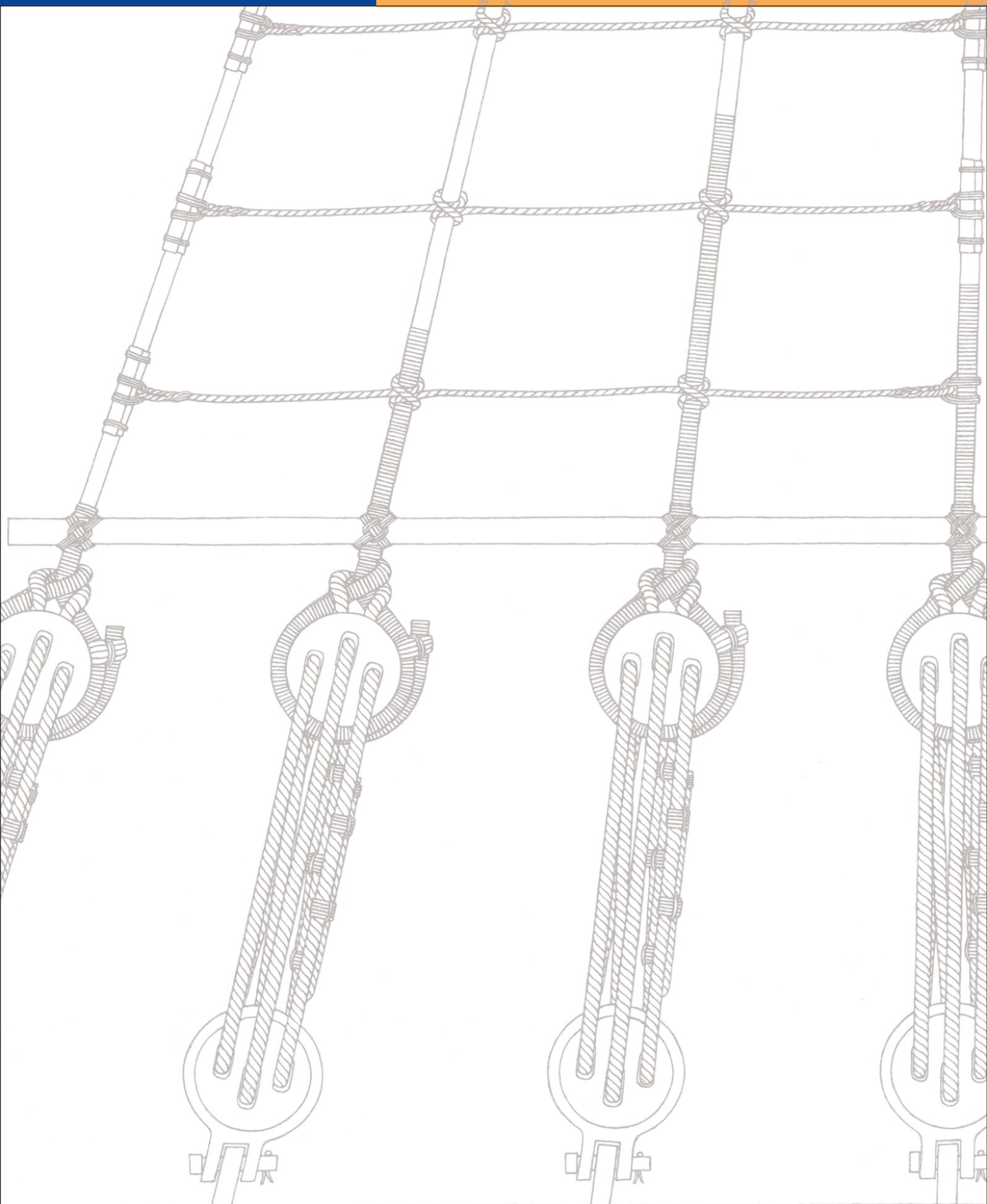


enim

établissement
national des
invalides de
la marine

SECURITE SOCIALE
DES MARINS

Rapport d'activité 2009





RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ENIM POUR 2009

Renforcer les liens avec les usagers par l'offre de nouveaux services tout en améliorant les performances gestionnaires figurent parmi les priorités de l'action conduite par l'ENIM tout au long de ces dernières années.

Illustrant ces objectifs, plusieurs avancées ont été actées en 2009 :

- à l'intention des armateurs, un nouveau mode d'appel contributif a été déployé, qui bénéficie à 10 350 d'entre eux. Le calcul des montants est effectué par l'ENIM en tenant compte des fonctions des marins et des variantes liées aux caractéristiques techniques des navires, modalités d'activité et d'exploitation. Tout autant qu'elle facilite les règlements, cette procédure tend aussi à les fiabiliser.
- en direction des assurés et des professionnels de santé, de nouveaux services ont été mis en ligne afin de suivre aisément le remboursement des prestations d'assurance maladie ;
- pour tous, une sélection actualisée des circulaires et des instructions régissant l'ENIM a été diffusée sur Internet, en complément des lois et décrets par ailleurs insérés. Extraite d'un corpus normatif particulièrement dense puisqu'il remonte au début du XX^{ème} siècle, cette sélection ne peut qu'aider à simplifier les relations avec les usagers.

Ces réalisations impliquent évidemment une capacité à gérer les complexités d'un travail en réseau, tout comme cette aptitude est exigée par les chantiers nationaux auxquels l'ENIM participe : lutte contre la fraude, octroi de prestations conditionné à un calcul coordonné des ressources, droit à l'information sur les retraites... Les harmonisations et sécurisations inhérentes à ces partenariats supposent, en interne, de profondes réorganisations et une technologie performante. Les modernisations entreprises à l'ENIM envisagent ces objectifs, qu'elles se traduisent par la refonte du système des pensions, l'adossement technique à la CNAMTS pour l'assurance maladie ou la rénovation du secteur des cotisations.

Clarté, efficacité et rigueur s'imposent dans tous les cas. Le respect de ces paramètres a été considéré à l'occasion de l'examen des comptes de l'ENIM de 2009. La certification obtenue l'atteste. Fait à souligner : alors que les charges de l'établissement atteignent 1 608,08M€, les frais de gestion n'émargent que pour 2,16%.

D'évidence, la maîtrise gestionnaire tout autant que l'amélioration des services participent des conditions utiles au maintien du régime spécial des marins. La nécessité de cette pérennité du régime fut, en effet, réitérée avec force en 2009 : les représentants des marins et des pensionnés ont tenu à le réaffirmer hautement dans le cadre du Grenelle de la mer ou dans l'enceinte du Conseil supérieur de l'ENIM ; dans le même temps, l'étude diligentée pour la réforme statutaire de l'ENIM souhaitait conforter cet objectif en conciliant la reconnaissance des spécificités maritimes avec le respect des règles communément appliquées aux régimes sociaux. Après de longues concertations entre les ministères de tutelle de l'Etablissement, le Premier ministre a rendu des arbitrages permettant d'optimiser cette voie.

Signé :

Le Directeur de l'ENIM
Michel Le Bolloc'h

S O M M A I R E

PAGES

4	DOMAINE JURIDIQUE
6	ACTIVITE DES CENTRES ENIM DE PRESTATIONS MALADIE, PENSIONS, COTISATIONS
12	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
15	CONTROLE MEDICAL
16	INFORMATIQUE
18	COMMUNICATION, DOCUMENTATION
19	LES AGENTS ET LEUR ENVIRONNEMENT
21	COMPTE, CONTROLE INTERNE
<hr/>	
23	ANNEXES
24	EFFECTIFS DES MARINS ET DES PENSIONNES
27	REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE MALADIE
28	PENSIONS ET ALLOCATIONS SUR LA CRM ET LA CGP
29	CONTRIBUTIONS DES ARMATEURS, COTISATIONS DES MARINS
30	INDICATEURS D'ACTIVITE DES CENTRES
31	PRINCIPALES PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
32	INDICATEURS D'ACTIVITE DU CONTROLE MEDICAL
34	EFFECTIFS ET FORMATIONS DU PERSONNEL
35	CHARGES ET PRODUITS
<hr/>	
38	GLOSSAIRE

évolution du cadre juridique

En 2009, l'ENIM a connu sa première année de fonctionnement en tant qu'organisme de sécurité sociale à part entière, non doté conjointement d'une mission de direction d'administration centrale. Après des administrations de tutelle, son expertise de praticien continue de lui conférer une force de proposition essentielle en matière juridique.

● futur statut de l'ENIM

Le changement de positionnement de l'ENIM, intervenu en juillet 2008 lors de la réorganisation du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) doit s'accompagner d'un changement statutaire : le terme des missions d'administration centrale, auparavant exercées conjointement à celles d'établissement public en charge de la gestion du régime social des marins, implique en effet d'adopter les règles communes des établissements publics d'Etat, et de disposer en particulier d'un conseil d'administration.

L'élaboration du projet de décret fondant ce nouveau statut s'est poursuivie tout au long de 2009, en concertation avec les organismes de tutelle de l'Etablissement (les ministères chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget) ainsi qu'avec les partenaires sociaux siégeant au Conseil supérieur de l'ENIM (CSENIM).

● conseil supérieur de l'ENIM

Complémentaire aux sessions traditionnellement dédiées à l'examen des questions budgétaires et législatives, à l'action sociale et au classement catégoriel des marins, le CSENIM a été appelé à s'exprimer lors de deux sessions spécifiques :

- dans le cadre du **Grenelle de la mer**, les membres du Conseil (parlementaires, armateurs, gens de mer, pensionnés, représentants des Pouvoirs publics) ont préconisé d'harmoniser les législations internationales et de veiller, au plan interne, à une approche intégrée des politiques maritimes ainsi qu'aux particularismes du métier de marin dont la reconnaissance doit continuer de s'imposer, très légitimement ;

- concernant le futur statut de l'ENIM, la présence des professionnels maritimes (actifs et pensionnés) au conseil d'administration a été fortement souhaitée ainsi que la création d'un **Conseil des gens de mer** aux plus vastes attributions que celles de l'actuel CSENIM (les missions de celui-ci pouvant être regroupées avec celles du Conseil supérieur de prévention des risques professionnels maritimes et du bien-être des gens de mer).

● modification du code des pensions

L'article L.36 du code des pensions de retraite des marins a été modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009. Désormais, la contestation des refus de pension est portée devant les tribunaux des affaires de sécurité sociale et non devant les juridictions administratives, les décisions ayant cessé de présenter un caractère ministériel.

● allègements contributifs en outre mer

Avec la loi n°2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre mer, le Gouvernement a marqué sa volonté d'aider socialement et économiquement les petites entreprises de pêche des départements ultramarins et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ce soutien s'est concrétisé, à l'ENIM, par deux mesures : des exonérations de charges sociales pour les petits salaires et une procédure d'apurement des dettes sociales prenant effet au 1^{er} janvier 2010.

● amiante

Traduisant un vœu fortement exprimé par les organismes syndicaux maritimes, le décret n°2009-1286 du 23 octobre 2009 a prévu de nouvelles dispositions pour le calcul de l'allocation de cessation anticipée liée à l'amiante : la catégorie du marin à laquelle il convient de se référer n'est plus celle attachée au classement de l'ultime activité. Elle doit désormais correspondre à celle du plus long temps de classement observé durant l'année précédant la demande.

● autres évolutions ou études

- accès à l'information et au droit

Afin de faciliter l'accès aux circulaires et aux instructions émises par les départements ministé-

riels, le décret n°2008-1281 du 8 décembre 2008 a prévu la publication des documents en vigueur sur un site interministériel unique relevant du Premier ministre, dès le 1^{er} mai 2009. Pour éviter d'inutiles empilements, ce même décret a par ailleurs stipulé qu'à cette date, les documents non publiés seraient réputés abrogés. En qualité d'ancienne direction d'administration centrale, l'ENIM a diligenté une étude portant sur plus de 2 000 circulaires, instructions ou notes produites depuis le début du XX^{ème} siècle. L'essentiel concernant l'usage interne, 44 documents ont été sélectionnés à l'intention du public. Les cas d'obsolescence ou d'abrogation ont par ailleurs été répertoriés dans la base documentaire interne de l'ENIM.

- **futur code des transports**

Ce projet vise à regrouper l'ensemble des textes régissant le secteur des transports. Il intègre les dispositions relatives au travail maritime et à la sécurité sociale des marins. Après avoir participé aux travaux d'élaboration pilotés par la direction des affaires juridiques du MEEDDM, l'ENIM a été invité à concourir à l'expertise du Conseil d'Etat, dans le domaine de la protection sociale des gens de mer à partir de la mi-août 2009. La ratification de la partie législative du code est programmée pour la fin 2010.

- **classement catégoriel des marins**

L'étude d'une réforme du classement catégoriel des marins et des salaires forfaitaires correspondants, engagée en 2006 dans le cadre de la modernisation de l'ENIM, avait abouti à un rapport de propositions en septembre 2008, priorisant la réduction des catégories, l'adaptation au travail à bord des navires actuels et la revalorisation des pensions de petites catégories. Ce projet a, par suite, été débattu avec les partenaires sociaux tout au long de 2009 afin de définir un dispositif qui corresponde aux attentes des professionnels tout en respectant, simultanément, les équilibres budgétaires du régime.

- **guide de procédures du traitement des retraites**

La mise en œuvre programmée d'un nouveau système d'information et de traitement des retraites servies par l'ENIM a nécessité l'actualisation d'un guide de procédures relatif au traitement juridique des pensions.

- **questions écrites et interventions ministérielles**

Elles sont désormais traitées par la direction des affaires maritimes, mais l'ENIM participe à l'élaboration des projets de réponse.

En 2009, les mêmes thèmes qu'antérieurement répertoriés ont dominé : changement statutaire de l'Etablissement et implantation du siège social, évolution du pouvoir d'achat des marins et des pensionnés, bonifications des pensions pour enfants, campagnes militaires en Afrique du Nord et problématique des cumuls (emploi et retraite d'une part, pension de retraite anticipée et pension d'invalidité pour risque professionnel d'autre part).

- **contentieux**

En 2009, sur les 1406 dossiers de contentieux gérés, **402 affaires** ont reçu une solution au terme d'accords amiables ou de jugements prononcés par des tribunaux. Ainsi :

- 122 recours diligentés par l'ENIM pour recouvrer ses débours auprès de tiers responsables de dommages à l'encontre des affiliés ont permis la récupération de 3 129 213€, dont 2 223 763€ par suite d'un protocole transactionnel se rapportant au naufrage du Snekkar Artic après un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 3 octobre 2008 (pour mémoire, en 2008, 263 affaires avaient abouti au recouvrement de 1 571 248€).

- 206 litiges (154 en 2008) relatifs à la réglementation de la CGP et de la CRM ainsi qu'aux cotisations (contentieux dit "général") ont permis de noter une forte reconnaissance du bien fondé des positions de l'ENIM par les tribunaux, 43 affaires ayant été gagnées et 14 perdues, tandis que 149 donnaient lieu à constats de radiation, désistements ou irrecevabilités. Motifs principaux des litiges : les maladies professionnelles (28%) et la qualification du risque (15%).

- 74 dossiers (61 en 2008) se rapportant plus spécifiquement à la contestation de l'appréciation des taux d'incapacité permanente partielle, aux inaptitudes ou réductions de capacité de travail (contentieux dit "technique") ont été conclus devant les tribunaux des affaires de sécurité sociale: 31 affaires ont été gagnées contre 31 perdues, tandis que 12 cas de radiation, désistement ou irrecevabilité étaient par ailleurs enregistrés.

Pour mener à bien le contentieux général et les affaires relatives aux tiers responsables, l'ENIM fait appel à des avocats. Le règlement des honoraires versés s'est élevé à 251 750€ (138 191€ en 2008).

activité des centres ENIM

prestations d'assurance maladie - maternité

En 2009, les trois centres de liquidation des prestations (CLP) de l'ENIM ont géré la protection de 114 502 personnes (contre 119 026 en 2008) couvertes au titre des assurances maladie et maternité de la Caisse générale de prévoyance (CGP). Soit :

- 79 951 assurés (34 232 marins, 45 719 pensionnés),
- 34 551 ayants droit (20 438 chez les actifs et 14 113 chez les pensionnés).

faits marquants

● adossement informatique à la CNAMTS

Le transfert du traitement informatique des prestations en nature de la CGP (remboursement de frais médicaux, séjours hospitaliers, transports sanitaires...) vers la CNAMTS est intervenu en 2008, mais l'ensemble des applications prévues n'était pas encore livré fin 2009, tout comme n'étaient pas réalisées les adaptations relatives aux spécificités de l'ENIM (dont le traitement des indemnités compensatoires de salaire).

Cet inachèvement majore évidemment les complexités de gestion, des coordinations devant être établies entre la base implantée à la CNAMTS et celle demeurant à l'ENIM. L'effort, tout au long de 2009, a donc visé à progressivement réduire l'impact négatif de ces complexités sur les liquidations et les règlements des feuilles de soins et factures émises par les professionnels de santé.

Une avancée de ce chantier d'adossement a toutefois été enregistrée en 2009, avec notamment la finalisation du traitement des maintiens de droits à l'ENIM.

Des innovations ont par ailleurs introduites. Ainsi :

- des **télé-services** ont été mis en en ligne à partir du site Internet "ENIM.eu" afin de renseigner sur le remboursement des prestations CGP, l'un étant lancé en mai à l'intention des professionnels de santé, l'autre en octobre à destination des assurés.
- une **réorganisation des centres ENIM** par pôles spécialisés a par ailleurs été instaurée, pour mieux s'adapter aux procédures qu'induisent les outils de la CNAMTS.

● prévention

- Le **dépistage des cancers colo-rectaux** s'est ajouté aux actions de prévention jusqu'alors déployées par l'ENIM. Des courriers ont sensibilisé à cette mesure les assurés âgés de 50 à 74 ans.
- L'annonce de la pandémie de **grippe H1N1** a donné lieu à l'application des mesures nationales décidées par le Gouvernement. Les ressortissants ont été invités à se prémunir de l'affection par des vaccinations, tandis qu'un plan de continuité d'activité était par ailleurs défini.

● scanérisation et vidéocodage

Afin de renforcer la rapidité des liquidations, le dispositif de **scanérisation** et de **vidéocodage des feuilles de soins sur papier**, lancé au centre de Lorient en 2008, a été étendu pour s'appliquer au centre de Saint-Malo.

● évolution des taux de remboursement

La prise en charge des frais d'assurance maladie a diminué sauf exceptions règlementairement prévues, passant de 50% à 30% dans deux cas : l'irrespect du parcours de soins coordonné ou l'absence de déclaration du médecin traitant. A l'ENIM, cette dernière hypothèse n'a concerné que 7% seulement des assurés.

■ volumes gérés

● Le volume des **lignes de décompte**, qui correspondent aux paiements des feuilles de soins et des factures des professionnels de santé, a marqué une augmentation de 2,32% entre 2008 et 2009, passant de 12 562 502 à 12 854 245.

A titre indicatif, les dépenses correspondantes ont, quant à elles, évolué de 328,41M€ à 330,64€ (+ 0,67%).

Par rapport aux traitements manuels, le volume des **traitements dématérialisés** progresse et s'avère déterminant puisque il représente 83% du global réalisé (contre 79,55% en 2008). La part croissante des feuilles de soins électroniques est à observer : 74%, au lieu de 68,52% en 2008.

■ contrôles

En 2009, le contrôle comptable aléatoirement appliqué aux prestations en nature de l'assurance CGP s'est élevé à 3%, les dossiers des populations à risque étant vérifiés à 100%.

Concernant les indemnités compensatrices de salaire servies en cas d'accident du travail maritime et de maladie en cours ou hors navigation, elles ont toutes été contrôlées a priori.

Dans l'ensemble, ces contrôles ont porté sur 186 759 actes, pour un total de 3 254 098 feuilles de soins (en 2008, 163 329 contrôles avaient été opérés).

Le taux de contrôle général atteint 5,74%, marquant une légère hausse par rapport à 2008 (il s'élevait à 5,12%).

L'incidence financière s'élève à 1,002M€ (1,126M€ en 2008). La variable tient essentiellement aux montants figurant dans les dossiers rejetés.

pensions de retraite et d'invalidité

En 2009, le Centre des pensions (CDP) de Paimpol a servi un volume de 128 542 pensions, au titre de la Caisse de retraite des marins et de la Caisse générale de prévoyance, à 122 360 bénéficiaires (6 182 d'entre eux cumulant des pensions des deux caisses).

Novation : le nombre global des pensionnés marque une légère diminution : - 0,30% par rapport à 2008.

faits marquants

● L'étude de la refonte des **systèmes d'information** du CDP s'est poursuivie tout au long de 2009, l'objectif visant à améliorer les fonctionnalités (automatisations pour fiabiliser la liquidation des dossiers), développer les services aux usagers, faciliter l'intégration des évolutions normatives et les échanges avec les partenaires.

En prélude à la modernisation informatique, l'ensemble des règles appliquées aux pensions a été répertorié et décliné en terme de procédures.

L'architecture générale du futur système prévoit par ailleurs, en arrière plan, la constitution d'un socle commun aux divers secteurs d'intervention de l'ENIM (assurances CGP et CRM, cotisations et recouvrement), où se trouve répertorié l'ensemble des droits acquis par les ressortissants. L'élaboration de cette base de données exige des coordinations complexes tant pour l'alimentation que pour l'exploitation. D'étroites concertations entre les services de l'Etablissement sont intervenues à ce sujet tout au long de l'année.

● L'**information sur les retraites** mise en œuvre, au plan national, depuis 2007 implique de renseigner les assurés sur leurs droits et d'estimer les montants afférents en coordination avec les 35 autres organismes de retraite concernés.

Un envoi personnalisé de documents cible chaque année des tranches d'âge définies. En 2009, ce sont les cohortes nées en 1959, 1964 et 1969 qui ont reçu des relevés individuels de situation récapitulant les droits obtenus dans les divers régimes de retraite (de base et complémentaires), tandis que des estimations indicatives globales du montant de leurs pensions étaient par ailleurs transmises aux cohortes nées en 1952 et 1953.

● **Optimiser l'accueil téléphonique** des usagers constituait, en outre, l'un des enjeux de 2009. La plateforme téléphonique mise en place au Centre des pensions répond à cet objectif. Sur les 26 669 appels réceptionnés, 96% ont d'emblée trouvé l'écoute d'un interlocuteur.

volumes gérés

pensions servies

● Pour la 1^{ère} fois, les pensions d'**ancienneté** servies par la Caisse de retraites des marins (CRM) présentent une légère inflexion (-0,12%) avec un total de 118 673 contre 118 826 en 2008. Dans cet ensemble, les pensions dites "spéciales" pour valider de brèves activités (3 mois à 15 ans) comptent pour 36,22% (35,8% en 2008) : évolution traduisant des carrières moins uniformément maritimes que par le passé.

● Les pensions d'**invalidité** servies par la Caisse générale de prévoyance (CGP) diminuent de 2,36%, passant de 10 108 à 9 869 entre 2008 et 2009.

pensions concédées

● Sur la **CRM**, le volume des concessions décroît de 3,79% concernant les pensions allouées en droit direct aux marins (2 520 contre 2 793 en 2008) et de 5,11% concernant les pensions attribuées aux ayants droit (2 359 contre 2 452). La part des pensions spéciales est majeure : 2 179 pensions (44,66%).

● Sur la **CGP**, le volume des pensions d'invalidité concédées aux marins et aux ayants droit augmente quelque peu, avec 265 pensions allouées

(250 en 2008), dont 219 pour invalidité professionnelle.

82,64% de ces pensions sont en droit direct.

■ contrôles

La **qualité des traitements** figure parmi les critères de performance du CDP. La progression des automatisations y contribue en fiabilisant les liquidations dans divers secteurs : suspension des pensions d'orphelin à 21 ans, écrêtage en cas de cumul de pensions CRM et CGP, agrégation de compléments différentiels aux pensions CRM dans le cadre des coordinations inter régimes... Des enquêtes sont par ailleurs diligentées pour vérifier l'ouverture des droits des orphelins (contrôle des ressources et situations de scolarité). Les échanges avec la Direction générale des impôts aident aussi à déterminer les pensionnés passibles ou non de la contribution sociale généralisée.

Les contrôles comptables s'exercent, en outre, avant toute mise en paiement (8 800 dossiers traités en 2009 contre 9 747 en 2008). Ils confirment l'observation d'une amélioration des traitements : le taux global d'anomalies détectées et corrigées s'avère de 6,57%, contre 8,60% entre 2008 (erreurs d'adresse principalement). La baisse concerne notamment les dossiers de concession, avec 453 anomalies relevées contre 720 en 2008.

■ archivage

● Le fonds documentaire du Centre national des archives concerne essentiellement les documents relatifs aux reconstitutions de carrière des marins.

Sa **gestion électronique** implique un archivage sur film qui s'opère en continu. Fin 2009, un volume de **1 906 826** vues scannées était dénombré (1 696 662 en 2008). Amélioration technique intervenue en 2009 : l'accès aux dossiers de pension par les services de l'ENIM est désormais possible le jour même des numérisations.

Concernant l' **archivage sur papier**, l'optimisation du stock s'est poursuivi au cours de 2009, différents documents demeurant exploités : registres d'embarquements collectifs de 1939 à 1958, rôles individuels d'équipage de 1939 à 1989, fiches retraçant les carrières de 1951 à 1975, déclarations de salaires manuscrites d'avant 1990.

Comme observé ces dernières années, outre les demandes de consultations formulées par les services de l'ENIM, des Affaires maritimes et des assistants sociaux, les relations avec les institutions archéologiques et muséales marquent une progression. Parallèlement, les demandes individuelles de chercheurs sont en développement (reconstitutions généalogiques, quêtes d'historiens ou d'écrivains).

cotisations et contributions sociales

En 2009, le Centre national de liquidation des rôles d'équipage (CNLRE) a traité 50 252 titres de contributions et cotisations, contre 42 420 en 2008.

La hausse observée entre les deux années tient essentiellement à deux facteurs :

- les exonérations et allègements de charges sociales décidés par le Gouvernement en 2008, à titre temporaire ;
- la généralisation en 2009 d'un nouveau mode taxation dont les émissions coïncident avec le trimestre civil.

fait marquant

- généralisation d'un nouveau mode de taxation : le décompte trimestriel automatisé

Il a été déployé en métropole au cours de 2009, après un lancement préalable en outre mer. Il remplace une autre procédure dont l'émission intervenait tous les trois mois, l'objectif visant à simplifier les échanges avec les armements tout en les fiabilisant.

Principe du dispositif : sur la base des déclarations de services des marins transmises par les Affaires maritimes, l'ENIM signale aux armements les taxations correspondantes, automatiquement calculées en fonction de variables tenant aux caractéristiques techniques des navires, modalités d'activité et d'exploitation des entreprises (cas de copropriété, etc.).

En arrière plan, les services (dûment contrôlés à l'aide d'un moteur de règles) permettent, après paiement des cotisations, d'alimenter la base des "Droits acquis par les marins" : base actuellement en cours de constitution, qui sera le socle de référence commun aux prestations de l'ENIM.

Les échéances du DTA devant correspondre avec le terme des trimestres civils, tous les navires métropolitains et ultramarins concernés ont été administrativement désarmés le 31 décembre 2008 pour être réarmés au premier jour de 2009.

production

- déclarations mensuelles informatisées de services et de taxes

Le CNLRE a reçu **1 280** déclarations mensuelles informatisées de services et de taxes (DMIST) de la part d'armateurs disposant d'outils informatisés capables de, simultanément, déclarer les services des marins et calculer les cotisations dues à l'ENIM. Le volume apparaît stable par rapport à 2008 où 1250 DMIST avaient été comptabilisées. En ajoutant à ces DMIST initiales les DMIST rectificatives (émises le plus souvent à l'initiative de l'ENIM), un total de 1 992 DMIST apparaît répertorié, contre 1 743 en 2008.

Le nombre d'armateurs concerné a peu varié : **110** contre 108 en 2008, dont 86 relèvent du secteur du commerce tandis que les secteurs de la pêche et de la plaisance n'en comptent respectivement que 15 et 9.

- décompte trimestriel automatisé

Malgré les difficultés inhérentes au déploiement du dispositif, tous les titres de taxation prévus ont pu être émis. Soit **39 015** titres.

In fine, **10 350** armateurs ont adopté la procédure du DTA.

cas particuliers

Outre ces systèmes déclaratifs, le CNLRE instruit d'autres types de dossiers, pour taxation.

- collaboration des conjoints de chefs d'entreprise maritime à l'activité de celle-ci
- 1 033** dossiers ont été gérés à ce titre (contre 959 en 2008), 74 adhésions étant enregistrées. Un quart d'entre elles concerne le secteur ostréicole de Marennes Oléron.

Deux formes optionnelles étant proposées, celle prévoyant l'octroi d'une pension personnelle assortie d'une cotisation spécifique demeure majoritaire adoptée, le choix de la pension partagée avec le chef d'exploitation sans cotisation propre restant marginal.

- mesures économiques et sociales

Les dispositifs prévoyant des diminutions contributives, voire des exonérations, ont été largement déployés. Ainsi,

- les réductions relatives aux bas salaires prévues par la loi n°2003-47 (dite "Fillon") ont concerné **2 159 armateurs** et les réductions dites "amplifiées" prévues par la loi n°2006-1666 pour les entreprises comptant moins de 20 salariés, ont bénéficié à **3 885 armateurs** ;
- les exonérations pour activité liée à la concurrence internationale ont visé **49 sociétés** relevant du registre international français créé en 2005 (40 en secteur DMIST et 9 en secteur DTA) ;
- les aides à l'emploi assorties de réductions de charges sociales ont bénéficié à **559 marins**, en étant déclinées sous divers modes : 189 contrats d'apprentissage, 179 contrats de professionnalisation, 178 aides à la création d'entreprise (98 en métropole et 80 en outre mer).

- périodes d'enseignement maritime

250 demandes de validation rétroactive ont été agréées pour des périodes accomplies au titre de l'enseignement maritime, de la promotion sociale, de la formation professionnelle ou de cours d'élèves boursiers (282 demandes en 2008).

- surclassement et reclassement catégoriels

Les décisions de surclassement* et de reclassement* se sont respectivement élevées à **2 894** et **781**, contre 2 678 et 741 en 2008.

* Les surclassements sont principalement octroyés après 10 ans passés par le marin dans une même catégorie. Les décisions de reclassement valident des améliorations catégorielles liées à des fonctions de nature particulière.

- gestion des entreprises maritimes

Les validations de périodes passées à terre* par les marins pour la gestion de leur entreprise et pour de courtes durées marquent une légère baisse (29 369 journées contre 31 069 en 2008), avec un moindre nombre de demandeurs (**562** au lieu de 621).

* Pour rappel, selon l'article 15 de la loi du 18 novembre 1997 : "Tout propriétaire embarqué qui interrompt la navigation pour les besoins de la gestion de son entreprise, à condition que les périodes correspondantes représentent par année civile moins de 50% du total des services validés pour pension sur le régime spécial de sécurité sociale des marins, continue d'être considéré comme embarqué."

NB : D'autres situations définies par leur code des pensions et pour des durées limitées peuvent permettre aux marins de demeurer affiliés à l'ENIM lors d'affectations à terre. Une autorisation préalable est requise. Plus de **220** dossiers de cette nature ont été traités en 2009 au niveau du siège de l'Etablissement.

action sanitaire et sociale

En 2009, le budget de l'action sanitaire et sociale a représenté 8 680 164€ (8 894 800 € en 2008), dont 59% pour l'octroi d'aides individuelles (les personnes âgées étant les premiers bénéficiaires) et 41% pour le subventionnement d'organismes sociaux oeuvrant dans le secteur maritime (assistance sociale, prévention, accueil et hébergement des marins et pensionnés...).

aides individuelles

■ prestations attribuables aux pensionnés

► L'aide ménagère à domicile demeure le premier poste de dépenses de l'action sanitaire et sociale et l'aide centrale aux personnes âgées. Le montant de 2009 a atteint **2 934 925€**, contre 2 862 984€ en 2008. La hausse tient principalement à la double augmentation tarifaire intervenue en 2009 puisque les prises en charge ont, quant à elles, légèrement baissé durant la période : **1945** au lieu de 1 994.

► S'agissant des autres prestations, la progression exceptionnelle notée en 2008 après l'élargissement des conditions d'octroi ne s'est observée qu'en matière d'aide au chauffage et de garde à domicile. Ailleurs, une légère baisse est enregistrée, due à la récurrence de facteurs établis : intervention accrue des autres régimes sociaux (carrières plus brèves des marins, activité personnelle des conjoints), évolution des ressources des pensionnés, recours accentué à l'aide personnalisée à l'autonomie. Dans le détail :

- l'aide aux frais de chauffage a bénéficié à 1 755 assurés (+71,55% par rapport à 2008), passant de 220 767€ à 459 634€ (+108,19%) ;
- l'aide à l'amélioration de l'habitat, servie à 114 personnes, a représenté 299 738€ (respectivement -15,55% et -10,00% par rapport à 2008) ;
- l'aide aux vacances, attribuée à 129 pensionnés, a compté pour 67 849€ (-076% et -4,35%) ;
- la prestation de garde à domicile, avec 16 dossiers, a atteint 25 845€ (+14,28% et +75,31%) ;

- l'aide pour hébergement temporaire en établissement d'accueil spécialisé, en réponse à 9 demandes, a totalisé 9 045€ (-40% et -25,15%).

NB. L'aide à la climatisation prévue en outre mer n'a pas été sollicitée.

■ prestations attribuables aux actifs, aux pensionnés et ayants droit

► 1 182 secours ont été dispensés, pour une dépense totale de 675 053€ (respectivement -12% et -16,28% par rapport à 2008), dont :

- 6 767 € à titre de secours d'urgence pour les 9 personnes appartenant aux familles des **3 marins péris en mer** (en 2008, 45 parents des 18 marins disparus avaient reçu 150 120€) ;

- 396 868 € en tant que secours ordinaires pour des accidents ou maladies, 132 demandes étant liées à des risques professionnels et 790 à des risques non professionnels ;

- 257 470 € comme secours pour frais d'obsèques au bénéfice de 258 personnes ;

Les autres formes de secours contribuent essentiellement à l'acquisition de fournitures et appareillages médicaux ou para médicaux non inscrits à la nomenclature de la liste des produits et prestations remboursés au titre de prestations légales.

► Des indemnités de maternité s'élevant à 447 591€ ont été servies à 61 femmes marins reconnues temporairement inaptes à la navigation en raison de leur grossesse alors que leurs droits au congé de maternité n'étaient pas encore ouverts (361 060€ pour 61 bénéficiaires en 2008).

► L'allocation représentative de services ménagers, relativement stable par rapport à 2008, a représenté 38 442€, en concernant 53 assurés âgés de moins de 60 ans dont l'état de santé exigeait une assistance temporaire au foyer.

► aides diverses

- 26 prestations "supplémentaires" essentiellement allouées pour participer au ticket modérateur de l'assurance maladie ont totalisé 11 848€ (16 pour 6 883€ en 2008).

- Des allocations d'études et autres interventions prévues au titre de dons et legs ont été servies à 20 personnes pour un montant global de 6 171€.

- ▶ prestations attribuables aux handicapés
 - 26 **aides techniques** à caractère non médical (aménagements pour l'accessibilité au logement ou l'adaptation au handicap, matériels favorisant l'éducation et la communication...) ont été octroyées, totalisant 79 925€
 - 26 **primes de fin de rééducation** représentant 11 159€ ont été allouées à des marins handicapés reconnus inaptes à la navigation, à l'issue de stages qualifiants de reconversion professionnelle en établissement agréé par la sécurité sociale.

■ prévention

- ▶ Pour contribuer aux actions nationales, une somme de **194 707€** calculée au prorata du poids démographique des assurés de l'ENIM, a été allouée à la CNAMTS, par convention. Objectifs : des examens bucco-dentaires et des cures thermales, l'octroi de substituts nicotiques contre la tabacologie, des vaccinations et des examens de santé. 58 000€ se sont ajoutés à ce montant pour aider à se prémunir de la grippe H1N1.

principales subventions

aides collectives

■ hébergements

- 528 000€ ont été alloués à titre de subventions d'**équipement** pour la construction et la modernisation de 2 établissements accueillant des personnes âgées dépendantes avec, en contrepartie, la réservation de 19 lits, 3 places en accueil de jour et 2 places pour des hébergements temporaires au bénéfice des assurés de l'ENIM.

■ actions de proximité

- 21 000€ ont été versés à la Caisse maritime d'allocations familiales pour l'intervention, au foyer des assurés, de **travailleuses familiales** en cas de maladie, hospitalisation, grossesse ou adoption.
- 18 200€ ont été octroyés pour le fonctionnement de 4 organismes sociaux oeuvrant pour l'**accueil des marins** dans les ports, la **lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie**, le **conseil des familles** en difficulté, le développement des **soins palliatifs**.

partenariats

■ avec le SSM

Pour conseiller les ressortissants en difficulté et les aider à recourir aux prestations offertes par leur régime spécial, l'ENIM s'appuie sur le réseau du **Service social maritime** qu'anime une soixantaine d'assistants sociaux oeuvrant dans les secteurs de la pêche et du commerce sur l'ensemble du littoral.

- ▶ En 2009, l'ENIM a alloué **1 444 000€** pour le financement des prestations menées pour son compte, majorant ainsi de 2,99% le montant de 2008.

Globalement, l'action du SSM a concerné le conseil budgétaire (34,15%), la santé (24,5%), les accompagnements administratifs (24,58%),

le logement (5,15%), les difficultés professionnelles et familiales (4,66% et 1,77%).

80 989 interventions ont ainsi répondu à 15 946 demandes (+10% par rapport à 2008), qui émanaient du Nord et de Normandie (18,05%), de Bretagne (35,26%), du littoral atlantique (21,83% hors Bretagne), de la façade méditerranéenne (19,69%), des départements d'outre mer (5,17%).

2 567 enquêtes sociales ont par ailleurs été réalisées.

S'agissant des marins en activité ayant bénéficié des prestations du SSM, 52% relèvent des secteurs de la pêche et de la conchyliculture, 34% de la navigation au commerce, 13% de l'enseignement maritime et 1% de la Fonction publique.

avec l'AGISM

L'accueil des marins et de leur famille dans les ports et la mise à leur disposition d'installations et services de bien-être constituent une obligation résultant d'une convention de l'OIT.

Depuis 1946, l'**Association pour la gestion des institutions sociales maritimes** est l'organisme qui permet à la France de satisfaire à cette obligation, sous le contrôle et avec le soutien financier de l'ENIM.

► En 2009, l'ENIM a versé **1 090 956€** à l'AGISM, majorant ainsi son aide de 13,64% par rapport à 2008. La compensation des réductions tarifaires accordées aux marins constitue l'objectif premier de cette subvention (400 000€), les aides aux fonctionnements et aux investissements dans les maisons des gens de mer représentant chacune 300 000€. Le solde est dédié aux travaux d'amélioration et d'entretien des centres d'accueil.

A noter : le chiffre d'affaires de l'AGISM a marqué une hausse de 4,6% par rapport à 2008 en atteignant 7 749 018 € HT.

avec l'IMP

La diminution des accidents du travail maritime figure parmi les objectifs de la politique de prévention de l'ENIM. A cet effet, l'ENIM s'appuie sur l'**Institut maritime de prévention** dont elle est le principal financeur.

► En 2009, la dotation allouée à l'IMP a été maintenue à hauteur de **365 000€**

● Les sept programmes déclinés se sont traduits par :

- des études statistiques sur les accidents du travail maritime à l'intention des organismes

L'hébergement s'avère le secteur le plus rentable : 4 643 301€ (+5,1% par rapport à 2008), le taux d'occupation des 9 075 chambres étant de 62,7%, avec un prix moyen des nuitées de 51,6€

La restauration continue quant à elle de diminuer, avec 127 772 repas servis (-4,2%) représentant un chiffre d'affaires de 2 416 497€

Des écarts d'activité sont observés entre les établissements. Alors que des hausses interviennent à Concarneau et Boulogne à hauteur de 18% ainsi qu'à Brest, Marseille et La Rochelle à hauteur de 15%, une baisse est enregistrée dans les hôtels de Dunkerque et de Le Havre (-15% et -10%) à corrélérer avec l'évolution des activités portuaires locales.

Des investissements ont été effectués, essentiellement pour Le Havre (travaux de sécurité, réaménagement du restaurant, création de 12 nouvelles chambres, changements d'ameublement), pour Boulogne (acquisition d'appareils de cuisine et rénovation de chambres) et pour Concarneau (installation d'un ascenseur).

Des rénovations et des améliorations d'équipement ont enfin été réalisées dans les centres d'accueil.

professionnels, coopératifs, syndicaux ou sociaux et de l'administration ;

- des conférences dans les écoles maritimes ;
- une participation aux salons professionnels ;
- des sessions de formation sur la sécurité à bord des navires ;
- des actions documentaires impliquant notamment la réalisation de plaquettes sensibilisant à la sécurité et à la santé au travail, au port de bottes de protection et de vêtements à flottabilité intégrée ;
- la promotion d'agencements de sécurité intégrés (pile à combustion pour les navires) ;
- le soutien d'initiatives de prévention, visant tout particulièrement l'accessibilité des navires à passagers, le largage à distance, les supports plongeurs.

contrôle médical

Tous les éléments médicaux des prestations de la CGP sont passibles de contrôle. Les abus en matière de soin, prescription d'arrêts de travail et application de la tarification des actes relèvent ainsi de l'étude du Service du contrôle médical de l'ENIM, tout comme l'activité des professionnels de santé et des établissements de soins ainsi que les participations à la gestion du risque.

Les contrôles et demandes de prestations sont traités dans les sites de Paris, Bordeaux, Lorient, et Saint-Malo. Les expertises et contrôles de personne exigent le déplacement des médecins-conseil et le concours de médecins correspondants.

Le Service assure, par ailleurs, la rédaction des mémoires médicaux pour les affaires contentieuses. Il mène les études en santé publique, le plus souvent en collaboration avec les autres régimes spéciaux. Pour le Conseil supérieur de santé, il instruit les demandes et assure le suivi médico-administratif.

■ conseil supérieur de santé

En 2009, le CSS a examiné **916 dossiers**, contre 991 en 2008. La majeure partie se rapporte aux demandes de pension liée à un risque professionnel et à l'inaptitude à la navigation. Ainsi :

- l'invalidité pour maladie professionnelle a généré 32,75% des cas étudiés, voire 34,39% s'il est ajouté les demandes de révision de pension antérieurement concédée à ce titre (300 et 15 dossiers).

- l'invalidité pour accident a représenté 23,25% des cas examinés, voire 27,07% avec les demandes de révision des pensions du même ordre (213 et 35 dossiers).

L'atteinte du rachis constitue le premier motif des pensions concédées (57 cas), suivie par celle des mains (33 cas).

- l'inaptitude définitive à la navigation a constitué 11,68% des dossiers (107 demandes de pension de retraite anticipée sur la CRM).

► Contrairement à 2008, mais à l'instar des années antérieures, les maladies professionnelles s'affirment comme premier motif des demandes de reconnaissance des risques professionnels et marquent une légère hausse.

Les accidents viennent en second plan, avec un nombre de demandes en décroissance.

S'agissant plus particulièrement des maladies professionnelles, le CSS s'est prononcé sur 379 demandes de reconnaissance. 315 accords ont été formulés et 64 refus prononcés. A noter :

- Pour ce qui est des maladies liées à l'amiante (83 dossiers), le taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) attribué pour les lésions d'asbestose (57 cas) s'est avéré en deçà de 5% pour 33 cas ; celui des affections cancéreuses (26 cas) était compris entre 65% et 100%, avec un âge moyen des victimes de 54 ans.

- Pour ce qui est des troubles musculo-squelettiques, sur les 184 dossiers examinés, 17 seulement ont donné lieu à l'attribution de taux d'IPP (inférieurs à 10%, en général) ; 135 cas ont présenté des états non encore consolidés.

■ rééducation professionnelle

Souvent demandée à l'issue de commissions spéciales de visite en cas de pension de retraite anticipée ou de pension pour maladie professionnelle, la rééducation professionnelle a impliqué l'examen de 88 cas (-3,29% par rapport à 2008).

■ études en santé publique

- Dans ce cadre, les médecins-conseils de l'ENIM ont participé aux rencontres médicales du club des régimes spéciaux.

La cible principale des études de 2009 a concerné la gestion du risque.

activité informatique

la Division des services informatiques a poursuivi la réalisation du schéma directeur informatique de l'ENIM pour la période 2007 à 2010, les priorités étant axées sur les traitements de l'assurance maladie dans le cadre de l'adossement technique à la CNAMTS, ainsi que sur la modernisation des systèmes d'information des pensions et des taxations.

Dans le même temps, de nouvelles mesures réglementaires ou des innovations techniques devaient être traduites, tels une allocation exceptionnelle pour les pensionnés et un système de vidéo-codage des feuilles de soins sur papier.

traitements de l'assurance maladie

● adossement à la CNAMTS

Le traitement, en infogérance, des prestations de la CGP par les systèmes d'information de la CNAMTS a impliqué nombre de travaux adaptatifs, tant pour intégrer de nouvelles prestations que pour continuer la mise en œuvre de l'adossement.

pour rappel

L'option a été prise en 2003 d'un partenariat d'infogérance avec la CNAMTS pour les traitements informatiques de la CGP, l'ENIM de par sa taille ayant difficilement les moyens de suivre les nombreuses évolutions techniques et fonctionnelles de l'assurance maladie. Alors que ce partenariat devait prendre effet dès 2005, la CNAMTS ne l'a débuté qu'en 2007 et plus significativement concrétisé en 2008 par le traitement des prestations en nature (actes médicaux, séjours hospitaliers, transports sanitaires...).

→ Pénalisant en terme de surcoûts et difficultés, ce retard oblige l'ENIM à une double gestion : l'adaptation aux systèmes du Régime général et le maintien des traitements de la CGP.

NB : à la fin de 2009, la CNAMTS demeurait dans l'impossibilité de livrer l'ensemble des applications relatives au traitement des prestations en nature (logiciels de contrôle principalement) et d'assurer le traitement des prestations en espèces.

Parmi les réalisations de 2009 sont à noter :

- la mise à disposition, sur le site internet de l'ENIM (et sur le site Amelie.gouv.fr), du **compte assuré** qui informe sur les remboursements des prestations en nature, déclarations de médecin traitant et actions de prévention ;

- la mise en œuvre des procédures de **rémunération des médecins** traitant des affections de longue durée (travaux adaptatifs) ;

- la création d'une "**BDO miroir**", copie de la base de données "opérante" hébergée à la CNAMTS, qui vise tout à la fois à alimenter la base ENIM des prestations en nature, fiabiliser les mises à jour, enrichir le référentiel unique et l'infocentre de l'Etablissement ;

- des échanges automatisés entre les bases de l'ENIM et de la CNAMTS afin d'assurer l'unicité des enregistrements et leur sécurisation (gain de temps, alimentation conjointe des applications relatives au budget) ;

- le déploiement d'habilitations d'accès aux applications de la CNAMTS et les régularisations afférentes ;

- l'étude de projets à mettre en œuvre en 2010, tels l'applicatif Hippocrate à l'usage des médecins, l'infocentre Erasme pour le suivi des dépenses de fonctionnement du système de soins, l'intégration des prestations en espèces dans les systèmes CNAMTS.

● autres actions

- **Numérisation des feuilles de soins sur papier** : mise en production, à Saint-Malo, d'une plateforme de scannage apte à traiter une large part de ces documents, tandis que le vidéo-codage (système "Synergie") est implanté à Lorient ;

- production d'états divers pour l'octroi de prestations : **couverture maladie universelle, vaccinations...**

traitements des pensions

- **Futur système d'information des pensions** : poursuite de l'étude de ce projet, dit "Penhir", qui prévoit nombre d'automatisations et nouvelles fonctionnalités, dont la pré-liquidation des carrières dès le signalement des services des marins (ceux-ci pourront être dès lors renseignés en continu sur les droits acquis). Poursuite de la rédaction des spécifications générales, fonctionnelles et techniques, élaboration du cahier des charges.

- **Information sur les droits à la retraite** : en relation avec le groupement d'intérêt public Info retraite, émission des relevés individuels de situation pour les marins nés en 1959, 1964 ou 1969. Envoi des estimations indicatives globales des montants de leurs pensions pour les marins nés en 1952 et 1953.

● D'autres développements ont été assurés, en particulier pour l'application de nouvelles mesures (**revalorisation des pensions des assurés** en avril, aide exceptionnelle de **200€** sous forme de chèques emploi service aux personnes disposant de faibles revenus), ainsi que pour des maintenances correctives et des requêtes statistiques.

■ traitements des cotisations et du recouvrement

● **Décompte trimestriel automatisé** : déploiement en métropole de la solution expérimentée dans les départements ultramarins (ce nouveau mode d'appel contributif intégrant les possibilités de réduction et d'exonération attachées aux secteurs, types de navigation, gestion, etc.).

● **Télé-déclaration des services des marins** : poursuite de l'étude relative à l'implantation du portail "Lise", commun à l'ENIM et aux services des Affaires maritimes. Il implique de rationaliser les relations selon les métiers et responsabilités de chacun et, notamment, de rapatrier à l'ENIM certains applicatifs. D'où un recensement préalable des flux et données partagés, l'élaboration de solutions techniques fiabilisées, la mise au point d'un planning de réalisation ;

● **Déclenchement automatisé des taxations** : implantation à l'ENIM de ce dispositif jadis actionné à partir des systèmes des Affaires maritimes. Il fonctionne désormais à réception des déclarations de services des marins, en opérant par échéancier ou à la demande pour des cas ciblés (vente de navire, par exemple) ;

● **Lignes de services des marins** : afin de traiter les anomalies détectées grâce à un moteur de règles, réalisation d'un transactionnel à l'usage de l'ENIM et des Affaires maritimes qui permet d'alerter et d'introduire au fil de l'eau les corrections personnalisées adéquates ;

● **Maintenances** correctives ou évolutives des applications relatives aux taxations, livraison de traitements particuliers sur l'application "Rec" affairant au recouvrement des cotisations.

■ traitements des interventions sociales

● Analyse et mise en œuvre d'évolutions sur le logiciel de traitement.

■ traitements de gestion interne

● Logiciel de gestion budgétaire et comptable **Sirepa** : étude d'une version plus performante en vue d'une implantation en 2010 (sirep@net).

● Progiciel de gestion du personnel **Civitas**: intégration de nouvelles versions optimisées et implémentation de patchs correctifs.

● **Contentieux** tiers responsable : poursuite de l'étude de modernisation des traitements, définition des spécifications, réalisation des premiers lots.

■ domaines transverses

● **Moteur de règles** : implantation de ce système de calcul des taxations, dûment paramétré afin d'assurer, en amont, le contrôle des lignes de services des marins qui alimenteront la base relative aux droits générés.

● Mise en production de la base "**Droits acquis par les ressortissants de l'ENIM**", qui sera le socle commun des applications dédiées aux missions de l'Établissement : assurances CGP et CRM, taxations et recouvrements.

● Insertion d'un nouveau catalogage relatif aux **fonctions et catégories** de classement des marins.

● **Visioconférence** : étude et installation de ce système d'échanges sur les cinq sites de l'ENIM (équipement de salles de réunion et de postes individuels).

■ architecture technique

● Evolution des **solutions logicielles et matérielles** : implantation du serveur Unix P570, installation d'une nouvelle machine GCOS7 (modèle Novascale) pour piloter les traitements de l'assurance CGP, mise à niveau du réseau, nouvelles versions McAfee, Lan-desk, modification de l'architecture des serveurs du CEDIF, évolution du système de stockage San, nouveaux onduleurs, changement de commutateurs...

● **Sécurité** : mise en place du système de sauvegarde Virtuo.

● **Info Centre ENIM** : poursuite des formations pour l'implantation de la version 11 du produit Hypérior et finalisation de l'installation d'un nouveau serveur.

● **Administration** des systèmes : actualisation des habilitations pour les accès selon les circuits de décision ainsi que pour les interventions sur les bases hébergées à la CNAMTS.

communication

- En 2009, la communication de l'ENIM a poursuivi une démarche privilégiant deux axes :
 - en externe, renforcer les liens de proximité avec les assurés et les partenaires en s'appuyant aussi bien sur le site Internet "enim.eu" qu'en utilisant la presse maritime ou la voie des courriers individuels,
 - en interne, renseigner les personnels sur les évolutions de l'Etablissement.

Principales actions :

- en externe
 - Mise en ligne d'une nouvelle maquette pour le **site Internet** de l'ENIM, enrichissement du site, lancement de services à l'intention des ressortissants et des professionnels de santé afin de renseigner chacun sur le remboursement de leurs prestations ;

- Envoi du 6^{ème} numéro de "**Feux de route**", lettre d'information annuelle destinée aux pensionnés ;
- Parution de trois numéros d' "**ENIM actus**" dans le journal Le Marin (février, juin, octobre), pour notamment expliquer le nouveau mode d'appel contributif de l'ENIM, sensibiliser au rôle du médecin traitant, renseigner sur l'activité des centres ENIM d'assurance maladie ;
- Edition actualisée du **Guide des pensionnés** ;
- Mise à jour d'un **dépliant informatif** ("l'ENIM en quelques chiffres") ;
- Participation au salon Maritima à Paris ;

● en interne

- Alimentation du **site intranet** de l'ENIM, notamment pour informer de l'évolution statutaire de l'Etablissement ;
- Réalisation d'une revue de presse.

documentation

● site intranet Naïade

Pour sa 6^{ème} année d'ouverture, le site Naïade (base d'information et de documentation juridique maritime) a enregistré une nette progression de ses visiteurs (+ 26%), 18 515 étant recensés contre 14 663 en 2008. Corrélativement, le nombre de pages consultées est passé de 61 519 à 66 242.

- Concernant les consultations, les rubriques les plus fréquentées continuent de concerner les circulaires, suivies par les fiches de procédure guidant au traitement des dossiers, les formulaires en ligne et les actualités.

La progression observée de ces consultations est évidemment à corréliser avec l'annonce des évolutions juridiques et des novations induites.

Il faut aussi noter une bonne utilisation des fiches de procédure destinées aux personnels, 145 fiches ayant été actualisées et 26 créées (au sujet des nouvelles classifications d'actes médicaux, des allocations aux personnes âgées, des risques professionnels...).

Autre facteur à considérer : l'incidence de la publication des circulaires et instructions ministérielles sur le site du Premier ministre en mai 2009. Cette parution s'est accompagnée, sur Naïade, du signalement des mesures abrogées ou demeurant en vigueur pour l'ensemble du corpus juridique de l'ENIM.

- En matière documentaire, le travail de recensement, d'indexation et de cotation de tous les documents de la base a été finalisé.
- L'évolution du site Naïade a, par ailleurs, impliqué la réalisation d'une étude visant à simplifier la gestion des annexes publiées. Cette amélioration fonctionnelle est programmée pour 2010.

les personnels ENIM et leur environnement

les personnels

Au 31 décembre 2009, l'effectif de l'ENIM en termes d'équivalents temps plein, représentait 459 agents (cette unité de décompte considérant la quotité de travail, non la durée des périodes d'emploi, ni la sur-rémunération éventuelle du temps partiel). A cet ensemble s'ajoute 15 personnes sous contrat d'accompagnement dans l'emploi. S'agissant de l'effectif en service au 31 décembre, il totalisait 381 fonctionnaires et 58 agents contractuels (les vacances de poste étant surtout dues à l'annonce de la délocalisation du siège de l'ENIM à La Rochelle).

effectifs, évolutions

La **structure catégorielle** des effectifs ETP atteste une majorité d'emplois en catégories C, leur nombre s'élevant à 248 pour représenter 54% de l'ensemble. Les catégories B, au nombre de 135, comptent pour 29%. Les catégories A, au nombre de 76, émargent pour 17%. A noter : 63% des agents non titulaires sont de catégorie A.

Comme par le passé, la **répartition par sexe** atteste une forte présence féminine : 73% du total. 198 d'entre elles appartiennent à la catégorie C, 100 à la catégorie B et 27 à la catégorie A.

Les travailleurs **handicapés**, au nombre de 33, ont représenté 7,18% de l'effectif (coefficient supérieur à celui de 6%, recommandé à la Fonction publique depuis la loi du 10 juillet 1987).

Géographiquement, 312 emplois ont été répertoriés dans les sites bretons de l'ENIM (les 2/3 de l'effectif global), les sites parisiens et bordelais n'en comprenant respectivement que 119 et 28.

La **moyenne d'âge** a progressé naturellement, en s'élevant à 50 ans au 31 décembre 2009 (elle était de 49 ans en 2008, 48 ans en 2007).

La tranche des 52 à 57 ans est la plus conséquente (32%), suivie par celle des 46 à 51 ans (26%).

Le nombre de départs en retraite a concerné 15 personnes, dont 7 appartenaient à la catégorie C, 6 à la catégorie B et 2 à la catégorie A.

L'option du travail à **temps partiel** a été adoptée par 92 agents, soit 20% de l'effectif. Répartition des quotités : temps à 90% pour 14 agents, à 80% pour 72 agents, à 60% pour 1 agent, à 50% pour 5 agents.

Concernant les **arrêts pour maladie, accident et maternité**, leur volume a atteint 7 863 jours. Majoritairement, il s'agit de congés de maladie ordinaire.

S'agissant des **contrats d'accompagnement dans l'emploi** prenant forme de contrats uniques d'insertion, l'ENIM en a conclu avec 15 personnes.

actions de formation

En 2009, **351** agents ont bénéficié d'au moins une formation.

Les **85 stages** organisés ont représenté un volume de 1 042 journées, en concernant les personnels de catégorie C pour 48% (2,5 jours de stage en moyenne), ceux de catégorie B pour 33% (3,3 jours de stage), ceux de catégorie A pour 18% (3,5 jours de stage) et les agents sous CAE pour 1% (3,39 jours).

Stages tout particulièrement suivis : les formations de sauveteur secouriste du travail et celles d'équipe de première intervention.

Au total, les formations se sont révélées moins nombreuses et plus courtes qu'en 2008, le nombre des stagiaires restant toutefois élevé, avec une sensible hausse des agents de catégorie A.

cadre de vie et équipements

■ **A Paris**, au siège de l'ENIM implanté place Fontenoy, l'installation de la climatisation du restaurant administratif a été finalisée en début d'année.

Des travaux de sécurité ont également été réalisés sur le toit-terrasse de l'immeuble.

L'échangeur vapeur-eau pour le chauffage du 7^{ème} étage a été remplacé.

■ **A Saint-Malo**, un programme de changement des fenêtres a été engagé, tandis que les travaux d'aménagement intérieur étaient poursuivis, notamment au Centre de liquidation des prestations d'assurance maladie.

■ **A Paimpol**, un sas d'accès au Centre des pensions a été aménagé, côté est, en sorte d'améliorer le confort des usagers.

L'atelier de reliures nouvellement créé a, par ailleurs, été doté d'installations spécifiques qui seront complétées en 2010.

■ **A Lorient**, un petit bâtiment implanté à proximité de l'entrée principale de l'immeuble de l'ENIM a été aménagé pour servir tout à la fois de local d'entretien, de garage pour les véhicules à deux-roues et de lieu d'archivage. Une salle de douche y a été également installée.

■ **A Bordeaux**, de multiples opérations d'entretien et de maintenance ont été réalisées au Centre de liquidations des prestations d'assurance maladie.

comptes de l'ENIM

Pour la seconde année, les comptes annuels de l'ENIM ont donné lieu à l'exercice de certification prévu par l'article L114-8 du code de la sécurité sociale.

Au vu des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine examinés, cette certification a été accordée. Les procédures de contrôle interne avaient été au préalable attentivement étudiées.

Section de fonctionnement

■ En 2009, les **charges** de l'ENIM se sont élevées à **1 608,08 M€** diminuant de 0,67% par rapport à 2008 (+ 3,40% entre 2007 et 2008).

Les dépenses de protection sociale, qui en représentent l'essentiel, ont augmenté de 2,05% en totalisant 1 491,27M€ contre 1 461,37M€ en 2008 :

- Les pensions de vieillesse se sont élevées à 1 073,35M€, progressant de 0,33% contre 0,54% entre 2007 et 2008 ;

- Les pensions d'invalidité (prestations légales d'invalidité, d'incapacité permanente et prestations amiante) ont atteint 60,12M€ contre 60,88M€ en 2008 (-1,24% entre les 2 exercices) ;

- Les prestations légales de maladie et maternité, d'accident du travail, de maladie professionnelle et décès, ainsi que des prestations diverses (allocations pour pertes d'effets, prestations sur conventions internationales et prestations en territoires d'outre mer) se sont établies à 357,80M€ contre 330,64M€ en 2008 (+ 8,21%).

Les charges d'action sanitaire et sociale et de prévention (prestations extralégales et de prévention, participation au financement de travailleuses familiales, subventionnement d'institutions sociales maritimes) se sont élevées à 9,39M€ contre 8,89M€ en 2008 (+5,58%).

Les transferts, participations et régularisations ont représenté une charge de 16,48M€ (dont 6,99M€ au titre des régularisations des compensations de l'exercice 2008, et 4,38M€ au titre d'annulations d'ordres de recettes des exercices antérieurs, d'admissions en non valeur et de remises gracieuses). Ils diminuent de 24,68M€ par rapport à 2008 (41,16M€).

Les charges de fonctionnement sont passées de 31,89M€ en 2008 à 33,90M€ en 2009 (+6,30%).

- les charges de personnel ont atteint 24,02M€ contre 20,93M€ en 2008 (+14,74%).

- les charges de fonctionnement informatique, ont représenté 5,83M€, contre 6,60M€ en 2008 (baisse de 11,62% après les hausses observées en 2008 et 2007).

Les charges exceptionnelles, dotations aux amortissements et provisions passent de 75,65M€ en 2008 à 57,04M€ en 2009, soit une diminution de 8,61M€, imputable essentiellement à une baisse des dotations aux provisions pour prestations sociales.

■ Les **produits** ont diminué globalement de 0,44% entre 2008 et 2009, en évoluant de 1 636,87M€ à **1 629,73 M€**

Les produits propres (cotisations et contributions) ont augmenté de 2,38%, passant de 159,57M€ à 163,37M€ entre 2008 et 2009 (après une hausse de 0,73% entre 2008 et 2007 et une baisse de 4,41% entre 2006 et 2007). Facteurs à considérer : l'absence d'exonérations de charges sociales au cours de 2009 et la mise en place du décompte trimestriel automatisé en métropole.

Les compensations et transferts (qui regroupent principalement les compensations inter régimes, la contribution sociale généralisée et les compensations des exonérations) ont diminué de 9,07%, pour représenter 464,77M€ contre 511,12M€ en 2008.

La subvention de l'Etat a atteint 740,00 M€ contre 719,00M€ en 2008 (+2,92%). Elle a été versée à hauteur de 97,57% du montant inscrit au budget modifié (abattement de 7,42M€ par loi de finance rectificative pour 2009 n°2009-1674 du 30 décembre 2009). Le versement de la subvention de la CNAMTS, dans le cadre de l'adossement financier de l'ENIM à cette dernière, s'est élevé à 199,90 M€ contre 212,95 M€ en 2008, dont 11,55M€ émis en période d'inventaire au titre du déficit constaté de la branche maladie (qui seront versés par la CNAMTS en 2010).

Au total les deux subventions ont augmenté de 7,95M€ (+0,85%).

Le résultat d'exploitation de 2009 s'est avéré excédentaire de 21,64M€.

Après affectation autorisée du résultat, les réserves facultatives s'établiront à 80,65M€.

■ Exécution du budget

Globalement, les prévisions budgétaires ont été réalisées en produits à 99,90% et en charges à 98,57%.

■ Opérations en capital

Les amortissements et les provisions pour risques et charges techniques n'étant plus retracés en section d'investissement depuis l'exercice 2004, les produits ont représenté un montant peu significatif : 0,06 M€.

Les charges, qui ne comprennent plus les reprises sur provisions depuis ce même exercice, ont totalisé 1,90M€ contre 2,40M€ en 2008.

Le résultat d'investissement a donc présenté un déficit de 1,84M€.

■ Fonds de roulement et trésorerie

Le fonds de roulement s'est établi à 174,30M€ à la clôture de l'exercice 2009.

La trésorerie s'est élevée à 181,57M€ au travers des soldes des comptes de disponibilités, contre 134,82M€ en 2008.

■ Cotisations sociales

Les restes à recouvrer sur cotisations sociales, taxes pêche et autres produits, tous exercices confondus, ont totalisé 29,59M€ à la clôture de l'exercice 2009, contre 40,38M€ fin 2008 (soit une diminution des restes à recouvrer de 26,72% représentant 10,79M€).

contrôle interne

Mis en œuvre en 2006 pour optimiser le service à l'utilisateur, le contrôle interne de l'ENIM s'applique à la gestion du régime social des marins et à celle de l'établissement public.

Le plan cible 17 thèmes qui recouvrent tous les secteurs (assurances CGP et CRM, action sanitaire et sociale, cotisations et recouvrement) ainsi que les activités supports (gestion du personnel et marchés publics en premier lieu).

■ Éléments de base du contrôle, des tableaux de bord mensuels retracent l'activité de l'ENIM, avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs prenant notamment en compte les objectifs de performance définis par les lois de finances.

Un rapport mensuel récapitule, en outre, les éléments statistiques relatifs à la gestion de l'assurance maladie, l'incidence financière des anomalies détectées orientant les voies correctives.

► Actions spécifiques en 2009 :

- élaboration de fiches de procédure (selon les indicateurs LOLF) qui ciblent notamment les coûts de primo liquidation et de taux de recouvrement ;
- pour le suivi des activités, en coordination avec les services, instauration d'ateliers qui répertorient le détail des processus de traitement ;
- réflexion sur la stabilisation des coûts de gestion (ressources humaines, fonctions informatiques, coût de l'immobilier par agent...) et création d'indicateurs permettant d'optimiser la comparabilité des objectifs, l'efficacité étant évaluée via des tableaux de bord retraçant les activités ;
- dans le cadre du contrôle de la dépense, des enquêtes ont été diligentées, notamment une enquête de vie auprès des ressortissants demeurant à l'étranger et une enquête auprès des bénéficiaires de pension de réversion ■



ANNEXES

BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS DE L'ENIM EN 2009

2009		2008 - 2009	
Bénéficiaires		VARIATION	
		NOMBRE	%
■ HOMMES	116 549	118 850	- 1,94%
■ FEMMES	74 594	75 902	- 1,72%
TOTAL	191 143	194 752	- 1,85%
Assurés CGP pour la maladie			
■ MARINS	34 232	35 563	- 3,74%
■ PENSIONNES	45 719	47 001	- 2,73%
	ensemble ▶	82 564	- 3,16%
■ AYANTS DROIT DES MARINS	20 438	21 514	- 5,00%
■ AYANTS DROIT DES PENSIONNES	14 113	14 948	- 5,59%
	ensemble ▶	36 462	- 5,24%
TOTAL	114 502	119 026	- 3,80%
PENSIONNES NON ASSURES CGP POUR LA MALADIE	76 641	75 726	+ 1,21%
Titulaires de pensions CGP et CRM pour l'invalidité et la vieillesse			
■ PENSIONS CRM	118 673	118 826	
■ PENSIONS CGP	9 869	10 108	
		128 934	- 0,30%
	128 542		
■ PENSIONNES CUMULANT CES TYPES DE PENSION	6 182	6 207	
TOTAL	122 360	122 727	- 0,30%

PROFILS

marin

↻ En moyenne en 2009, le marin assuré à l'ENIM est âgé de 40 ans, travaille en 7^e catégorie.

Quand il affine ses ayants droit à l'ENIM (29% des cas), il a 1,8 personnes à charge (1,4 enfants en moyenne).

↻ Ses dépenses d'assurance maladie s'élèvent à 2 139 € par an (1 197 € en 2008).

Celles de ses ayants droit à 1 302€ (1 011 € en 2008).

↻ Le montant moyen de ses cotisations est de 4 707 € par an (part employeur : 1 893 € ; part marin : 2 814 €). Le marin verse en outre les CSG et CRDS auprès de la Caisse maritime d'allocations familiales (versements poursuivis quand il devient pensionné, sauf exonération).

pensionné

↻ En moyenne, le marin pensionné de l'ENIM a 70 ans, une pension basée sur 19 annuités d'activité et sur la 7^{ème} catégorie. Il bénéficie de sa pension pendant 21 ans, décède vers 78 ans.

■ A la CRM, s'il a de 3 mois à 15 ans d'activité validés, sa catégorie est plutôt la 5^{ème} ; il bénéficie de sa retraite pendant 14 ans. Age moyen des décès en 2009 : 74 ans.

S'il a plus de 15 ans validés, sa catégorie est la 9^{ème} ; il bénéficie de sa retraite pendant 24 ans. Age moyen des décès : 79 ans.

■ A la CGP, la 7^{ème} catégorie est la catégorie moyenne des pensions d'invalidité.

↻ En moyenne, le titulaire d'une pension de réversion a 76 ans, dispose de sa pension pendant 21 ans, décède vers 86 ans.

↻ Assurance maladie CGP : 37% des pensionnés ENIM en bénéficient. Motifs : l'activité de marin a du être exercée à titre principal ; en cas de réversion, aucune activité professionnelle n'a permis d'ouvrir droit à la protection d'un autre régime.

**EFFECTIFS DES MARINS (HOMMES, FEMMES),
SELON LES CATEGORIES ATTACHEES A LEURS FONCTIONS
ET SECTEURS D'ACTIVITE**

EFFECTIFS					
CAT.	commerce	pêche	TOTAL	part femmes marins	
1	52	88	140	9	6,43%
2	6	159	165	0	0%
3	1 795	3 391	5 186	739	14,25%
4	1 542	4 089	5 631	284	5,04%
5	674	3 223	3 897	112	2,87%
6	1 093	2 908	4 001	161	4,02%
7	1 774	1 705	3 479	79	2,27%
8	947	1 865	2 812	137	4,87%
9	811	522	1 333	20	1,50%
10	958	438	1 396	9	0,64%
11	330	110	440	17	3,86%
12	1 956	365	2 321	56	2,41%
13	246	187	433	3	0,69%
14	141	47	188	2	1,06%
15	998	55	1 053	36	3,42%
16	335	26	361	4	1,11%
17	266	123	389	2	0,51%
18	166	0	166	1	0,60%
19	457	0	457	2	0,44%
20	384	0	384	4	1,04%
► TOTAL	14 931	19 301	34 232	1 677	4,90%
HOMME ►	13 890	18 665	32 555		
FEMME ►	1 041	636	1 677		

rappel : part des femmes marins
2005 : 3,92% - 2006 : 4,2% - 2007 : 4,30% - 2008 : 4,48%

EFFECTIFS DES MARINS DE 1950 à 2009

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2009	VARIATION 2009- 1950
marins								
COMMERCE	55 086	42 391	38 000	36 377	22 125	16 242	14 931	- 72,89%
PECHE	63 616	50 661	39 000	39 107	35 946	27 261	19 301	- 69,66%
► ensemble	118 702	93 052	77 000	75 484	58 071	43 503	34 232	- 71,16 %

REMBOURSEMENTS DE LA CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE
POUR LES ASSURANCES MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL, MATERNITE (EN EUROS)

	maladie		accident du travail		maternité	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
PRESTATIONS EN NATURE						
HONORAIRES DES PRATICIENS						
CONSULTATIONS	11 037 373	13 279 429	131 655	166 456	46 490	46 791
VISITES	2 341 090	2 435 789	3 110	3 951	829	681
ACTES DE CHIRURGIE ET SPECIALITE	7 165 877	7 290 576	64 809	96 367	56 287	50 182
RADIOLOGIE	8 856 922	9 272 190	62 638	79 617	4 020	2 765
AUTRES HONORAIRES	6 292 050	6 409 280	5 523	5 488	2 053	2 698
FORFAITS D'ACCOUCHEMENT		0		0	26 050	28 505
FRAIS DE DEPLACEMENT DES PRATICIENS	1 042 176	1 093 823	1 424	1 749	149	165
total des honoraires ⇨	36 735 488	39 781 085	269 158	353 629	135 878	131 785
HOSPITALISATIONS						
DOTATIONS HOSPITALIERES	100 424 337	105 252 658	871 545	1 074 196	319 567	326 833
AUTRES HOSP ^{NS} DU SECTEUR PUBLIC	2 717 565	4 834 693	2 716	120 827	431	1 569
FRAIS DE SEJOUR DU SECTEUR PRIVE	22 024 262	24 041 906	275 499	187 238	154 989	120 074
AUTRES DEPENSES DU SECTEUR PRIVE	7 319 285	9 504 653	36 323	29 592	591	2 438
total hospitalisations ⇨	132 485 450	143 633 910	1 186 083	1 411 853	475 578	450 915
PRESCRIPTIONS MEDICALES						
AUXILIAIRES MEDICAUX	27 602 477	31 454 332	320 298	358 324	12 917	15 166
ANALYSES	6 722 478	7 648 031	8 974	12 838	42 131	49 176
PHARMACIE	65 274 558	58 237 221	79 405	76 094	20 052	17 371
AUTRES PRESCRIPTIONS	6 118 555	11 595 039	18 241	64 582	1 914	2 066
total prescriptions ⇨	105 718 067	108 934 623	426 917	511 837	77 014	450 915
AUTRES PRESTATIONS						
DEPENSES FORFAITAIRES	18 985 466	22 962 158	-	-	-	-
FRAIS DE DEPLACEMENT DES MALADES	7 403 716	9 915 572	107 101	160 147	1 905	3 597
DIVERS	354 104	366 994	8 583	5 958	23	23
total autres prestations ⇨	26 743 287	33 244 724	115 684	166 105	1 928	83 778
PRESTATIONS EN ESPECES						
INDEMNITES JOURNALIERES	12 224 781	12 197 897	8 121 762	8 196 133	811 135	956 107
INDEMNITES DE NOURRITURE	209 364	163 685	967 421	915 638	-	-
total prestations en espèces ⇨	12 434 145	12 361 582	9 089 183	9 111 771	811 135	3 620
PRESTATIONS TOM						
total prestations TOM ⇨	3 266 551	6 104 543	-	-	-	-
TOTAL DES REMBOURSEMENTS	317 382 988	344 060 467	11 087 025	11 555 197	1 501 532	1 626 205
PROVISIONS POUR EXERCICE SUIVANT	42 995 815	40 782 136	1 530 000	1 600 000	137 235	116 463

REPARTITION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS

à la CAISSE DE RETRAITES DES MARINS

pensions, allocations	volume global		concession	
	2008	2009	2008	2009
marin				
ANCIENNETE A 55 ANS	19 165	18 797	500	482
ANCIENNETE A 50 ANS	4 739	4 617	101	86
ANCIENNETE A 52 ½ ANS	4 411	4 413	96	85
PROPORTIONNELLE D'ANCIENNETE	8 094	8 015	257	287
SPECIALE	30 968	31 447	1 636	1 385
ANTICIPEE	4 000	3 973	151	135
RETRAITE SUBSTITUEE A UNE PIM	887	892	52	60
ALLOCATION FORFAITAIRE	5	3	0	0
COORDINATION ET AVTS	1 048	895	0	0
ensemble	73 317	73 052	2 793	2 520
veuf(ve) et orphelin				
ANCIENNETE A 55 ANS	22 957	22 599	907	869
ANCIENNETE A 50 ANS	2 975	2 942	120	136
ANCIENNETE A 52 ½ ANS	722	775	71	71
SPECIALE	10 981	11 543	831	794
ANTICIPEE	1 896	1 930	111	107
RETRAITE SUBSTITUEE A UNE PIM	698	713	57	29
COORDINATION ET AVTS	2 858	2 687	70	74
ORPHELIN A 10%	1 109	1 123	142	151
ORPHELIN A 50%	1 075	1 067	127	117
ALLOCATION DE VEUVE	238	242	16	11
ensemble	45 509	45 621	2 452	2 359
TOTAL	118 826	118 673	5 245	4 879

à la CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE

pensions, allocations	volume global		concession	
	2008	2009	2008	2009
accident du travail maritime et invalidité professionnelle				
MARIN	5 988	5 876	135	161
VEUF(VE)	2 974	2 888	31	33
ORPHELIN	421	398	25	22
ASCENDANT, CONCUBIN*	72	87	3*	3*
ensemble	9 455	9 249		219
maladie				
MARIN	586	562	56	46
VEUF(VE)	63	54	0	0
ORPHELIN	4	4	0	0
ASCENDANT	0	0	0	0
ensemble	653	620	56	46
TOTAL	10 108	9 869	250	265

INDICATEURS D'ACTIVITE DU CENTRE NATIONAL DE LIQUIDATION DES ROLES D'EQUIPAGE

	2008	2009	VARIATION
NOMBRE DE TITRES DE COTISATIONS TRAITES	42 420	50 252	- 18,46 %
NOMBRE DE DMIST INITIALES LIQUIDEES	1 250	1 280	+ 2,40 %
NOMBRE DE DTS LIQUIDEES ⁽¹⁾	31 267	-	-
NOMBRE DE DTA EMIS ⁽¹⁾	8 757	39 015	-
DECISIONS DE SURCLASSEMENT	2 678	2 894	+ 8,06 %
DECISIONS DE RECLASSEMENT	741	781	+ 5,39 %

⁽¹⁾ Lancé à titre expérimental en 2006, le dispositif du "décompte trimestriel automatisé" (DTA) a été généralisé en 2009, relayant le dispositif de la "déclaration trimestrielle simplifiée" (DTS).

INDICATEURS D'ACTIVITE DES CENTRES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE ET DE PENSIONS

	2008	2009	VARIATION
FEUILLES DE SOINS LIQUIDEES EN TRADITIONNEL *	2 567 907	2 412 222	- 6,06%
DOSSIERS LIQUIDES PAR TELETRANSMISSION * ⁽¹⁾	9 994 595	10 995 703	+ 10,02%
PENSIONS DE RETRAITE PAYEES ⁽²⁾	1 424 362	1 424 590	+ 0,02 %
PENSIONS DE MARINS CONCEDEES	2 793	2 520	- 9,77 %
PENSIONS DE VEUVES ET D'ORPHELINS CONCEDEES	2 452	2 359	- 3,79 %
PENSIONS D'INVALIDITE PAYEES ⁽³⁾	122 647	119 782	- 2,34 %
PENSIONS D'INVALIDITE CONCEDEES	250	265	+ 6,00%

* Traduction en lignes de décompte, avec les découpages prévus par les systèmes informatiques de la CNAMTS.

⁽¹⁾ Lignes de décompte des télétransmissions (FSE, autres).

⁽²⁾ Nombre de titres de paiement émis sur 12 mois.

CONTRÔLE COMPTABLE ⁽¹⁾ DES PRESTATIONS EN NATURE ET EN ESPECES

CELLULES COMPTABLES	SAINT-MALO	LORIENT	BORDEAUX	TOTAL
TOTAL DES ACTES ⁽²⁾	1 641 345	974 239	638 514	3 254 098
TOTAL DES CONTROLES	83 228	64 996	38 535	186 759
INCIDENCE FINANCIERE EN € ⁽³⁾	542 496	326 112	132 996	1 001 604

⁽¹⁾ Gestion des factures des tiers professionnels de santé + liquidations assistées par ordinateur (hors feuilles de soins électroniques) + prestations de tarifications à l'acte (TAA) et classifications communes des actes médicaux (CCAM).

⁽²⁾ Feuilles de soins liquidées et divers (chaque feuille pouvant comporter plusieurs lignes de décompte).

⁽³⁾ Sommes des écarts en plus ou en moins.

CONTROLE COMPTABLE DES PENSIONS

	DOSSIERS	* ANOMALIES	%
DOSSIERS DE NOUVELLES CONCESSIONS	5 248	453	+ 8,63 %
DOSSIERS DE REVISION	797	98	+ 12,30 %
DOSSIERS DES DECEDES	14	-	-
FSV - FSI	75	16	+ 21,33 %
CHANGEMENT DE MODE DE REGLEMENT	2 541	-	-
RETABLISSEMENT	23	-	-
REMBOURSEMENT PAS – CSG - CRDS	102	11	+ 10,78 %
TOTAL	8 800	578	+ 6,57 %

* anomalies détectées et corrigées en cours de liquidation (formulation d'adresses, en 1^{er} lieu).

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES AIDES INDIVIDUELLES

	aides aux pensionnés						secours aux marins et familles			
	aide ménagère	garde à domicile	aide à l'habitat	aide aux vacances	aide aux chauffage climatis ⁿ	hébergement temporaire	secours orrinal-res * MHN-MAT	secours ordinal-res ** ATM-MP	secours d'urgence	secours d'obseques
NORD	32	-	2	9	41	-	36	1	-	6
PAS-DE-CALAIS, SOMME	23	-	1	13	32	-	76	17	-	8
SEINE-MARITIME, EURE	34	1	4	8	37	-	37	5	1	18
CALVADOS	20	3	-	6	29	-	28	5	-	5
MANCHE	30	-	1	-	20	-	22	5	-	5
ILLE-ET-VILAINE	81	-	7	12	90	-	101	27	-	12
COTES D'ARMOR	218	1	26	15	368	-	64	15	-	26
FINISTERE	282	4	29	16	310	1	94	4	-	41
MORBIHAN	145	4	2	6	125	3	44	12	-	12
LOIRE ATLANTIQUE	36	-	1	4	25	1	23	-	-	6
VENDEE	54	-	6	5	74	1	36	2	-	7
CHARENTE MARITIME	210	-	8	3	210	2	32	4	-	18
GIRONDE	91	2	-	-	56	-	34	4	1	9
PYRENEES ATL., LANDES	27	-	2	-	17	-	8	4	-	3
PYRENEES ORIENT., AUDE	33	-	-	-	17	-	1	-	-	5
HERAULT, GARD	40	-	3	3	63	-	18	4	-	11
BOUCHES DU RHONE	76	1	4	12	124	-	33	5	-	19
VAR	13	-	1	2	18	-	13	1	-	4
ALPES MARITIMES	7	-	-	2	10	-	2	-	-	3
HAUTE CORSE	27	-	1	3	28	-	27	6	-	4
CORSE DU SUD	6	-	3	3	41	-	14	-	-	5
AUTRES DEPARTEMENTS DE METROPOLE	27	-	-	1	4	1	1	-	-	3
MARTINIQUE	283	-	12	1	-	-	18	4	-	3
GUADELOUPE	113	-	-	2	-	-	10	4	-	21
REUNION	8	-	-	2	-	-	13	2	-	4
GUYANE	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
ST-PIERRE-&-MIQUELON	29	-	1	1	-	-	4	1	-	-
POLYNESIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOUVELLE CALEDONIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES AIDES	1 945	16	114	129	1 735	9	790	132	2	258
PART DES SECOURS SERVIS VIA LE SERVICE CENTRAL (HORS DELEGATION AUX AFFAIRES MARITIMES)							487	111	-	254
DEPENSE (EN €)	2 934 925	25 846	299 738	67 849	459 634	9 045	340 206	56 662	20 715	257 470

* maladie hors navigation et maternité

** accident du travail maritime et maladie professionnelle

EVOLUTION DES DEPENSES (EN €)

	2008	2009	VARIATION
AIDE MENAGERE A DOMICILE	2 862 984	2 934 925	+ 2,51 %
GARDE A DOMICILE	14 742	25 846	+ 75,31%
AIDE A L'HABITAT	333 049	299 738	- 10,00 %
AIDE AUX VACANCES	70 940	67 849	- 4,35 %
AIDE AUX CHAUFFAGE-CLIMATISATION	223 919	459 634	+ 105,26 %
SECOURS	806 347	675 053	- 16,28 %

REPARTITION DES DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL SUPERIEUR DE SANTE

	2005	2006	2007	2008	2009	%
PRISE EN CHARGE DE RISQUE PROFESSIONNEL MARITIME	20	21	15	16	25	2,73%
BENEFICE DE LA REEDUCATION PROFESSIONNELLE	101	73	71	91	88	9,61%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE MALADIE PROFESSIONNELLE	283	300	314	285	300	32,75%
REVISION DE PENSION INVALIDITE MALADIE PROFESSIONNELLE	15	16	18	13	15	1,64%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE ACCIDENT	255	246	241	253	213	23,25%
REVISION DE PENSION INVALIDITE ACCIDENT	149	84	68	38	35	3,82%
CONCESSION DE PENSION ANTICIPEE SUR LA CRM	151	127	119	144	107	11,68%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE MALADIE	98	80	71	92	68	7,42%
REVISION DE PENSION INVALIDITE ET DE SOINS AUX INVALIDES	74	67	22	13	11	1,20%
COMPLEMENT DE RENTE AUX VEUVES	2	4	1	2	1	0,11%
PENSION D'INVALIDITE D'AYANT DROIT	34	37	43	24	37	4,04%
RESERVATION DE DROITS, ORPHELIN INFIRME MAJEUR	21	23	13	20	10	1,09%
MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE	20	14	17	-	6	0,66%
TOTAL	1 223	1 092	1 014	991	916	100%

PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT CONCEDEES EN FONCTION DES PATHOLOGIES

	2005	2006	2007	2008	2009
atteinte des membres supérieurs *	86	85	86	99	69
atteinte des membres inférieurs **	42	47	50	39	43
atteinte du rachis	62	57	49	52	57
autres pathologies ***	29	35	23	38	27
TOTAL	219	224	208	218	196

* main : 33 ■ poignet : 8 ■ coude : 6 ■ bras : 4 ■ épaule : 18 ■
 ** hanche-fémur : 5 ■ genou : 20 ■ jambe-tibia-péroné : 5 ■ cheville : 6 ■ pied : 7 ■
 *** infarctus et traumatismes essentiellement ■

PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT CONCEDEES EN FONCTION DES PRINCIPAUX TYPES DE NAVIGATION

	petite pêche conchyliculture		pêche côtière		pêche au large		grande pêche		commerce	
	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009
PIA concédées	78	64	27	15	36	36	10	7	70	74
MARINS EN ACTIVITE	15 006	12 804	3 946	2 695	3 684	2 876	1 118	926	15 297	14 931

EVOLUTION DES PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT (VARIABLES ET MOYENNES)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
PIA concédées	239	217	221	298	275	219	224	208	218	196
jours entre l'accident et la consolidation	374	402	416	422	419	382	351	422	433	418
moyenne de l'IPP	13%	12%	12%	14%	12%	11%	10%	11%	12%	11%
AGE MOYEN DU MARIN	43 ans	45 ans	44 ans	45 ans	45 ans	44 ans	45 ans	45 ans	46 ans	47 ans
CLASSEMENT MOYEN CATEGORIEL DU MARIN	7 ^e	8 ^e								
MARINS EN ACTIVITE	43 503	43 289	42 492	41 318	39 748	39 051	37 825	36 351	35 563	34 232

INCAPACITES DUES A L'AMIANTE, EN FONCTION DU TAUX D'IPP

TAUX D'IPP	0 à 5 %	6 à 10 %	11 à 20 %	21 à 30 %	31 à 40 %	41 à 100 %
lésions diverses d'asbestose	33	16	3	4		1
TAUX D'IPP	65 %	70 %	80 %	90 %	95 %	100 %
cancer broncho-pulmonaire	1	3	3	1	5	8
mésothéliome pleural						5

INCAPACITE DES MARINS POUR TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

codification des maladies ⁽¹⁾	taux d'incapacité permanente partielle (IPP)											dossiers rejetés	
	⁽²⁾ NC	⁽³⁾ 0%	4%	5%	10%	18%	20%	25%	30%	35%	40%		> 40%
57 A	22	1				1	1		1		1		5
57 B	16			1	1								1
57 C	53	1	1		2								4
57 D	1												1
79	2												4
98	25	1		1	3			1					17
hors tableau	16												
TOTAL	135	3	1	2	6	1	32						

VOLUME TOTAL DES DOSSIERS : 184

(1) En référence aux tableaux des maladies professionnelles du code de la sécurité sociale.

(2) "NC" : Non consolidé (des soins sont en cours ; l'affection a été reconnue, mais le taux d'IPP n'est pas encore attribué).

(3) "0%" : Après constat de l'accident ou de la maladie (soins prodigués), aucune séquelle n'est observée.

	2005	2006	2007	2008	2009
nombre moyen de marins en arrêt de travail (par mois)					
CLP DE SAINT-MALO	650	766	840	972	834
CLP DE LORIENT	415	440	425	418	401
CLP DE BORDEAUX	149	157	155	140	397

EXONERATIONS DU TICKET MODERATEUR POUR AFFECTIONS DE LONGUE DUREE (DEMANDES D'ADMISSION ET REVISION)

	2008	2009
CLP DE SAINT-MALO	3 922	4 002
CLP DE LORIENT	2 211	2 173
CLP DE BORDEAUX	916	735
TOTAL	7 049	6 910

EXPERTISES MEDICALES

EN CAS DE CONTESTATION, PAR L'ASSURE,
D'UNE DECISION DE L'ENIM SUR L'APPRECIATION D'UNE INCAPACITE

	favorables à l'ENIM		défavorables à l'ENIM		TOTAL	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
CLP DE SAINT-MALO	30	15	9	8	39	23
CLP DE LORIENT	40	46	3	8	43	54
CLP DE BORDEAUX	2	-	1	-	3	-
TOTAL	72	61	13	16	85	77

PERSONNELS ENIM

EFFECTIF (ETP)
AU 31 DECEMBRE 2009

	agents	CAE
ADMINISTRATION CENTRALE (y compris l'agence comptable et le service médical de Paris)	114	-
AGENCES COMPTABLES DES CENTRES	42	2
SERVICES MEDICAUX DES CENTRES	17	-
DIVISION INFORMATIQUE - LORIENT	28	-
CDP - PAIMPOL	52	3
CNA - PAIMPOL	5	-
CLP - BORDEAUX	21	3
CLP - LORIENT	39	3
CLP - SAINT-MALO	83	3
CNLRE - SAINT-MALO	44	-
UGIS - LORIENT	4	1
CEDIF- LORIENT	5	-
SERVICES DES AFFAIRES MARITIMES ET DIVERS	5	-
▶ TOTAL	459	15

EFFECTIF A TEMPS PARTIEL
AU 31 DECEMBRE 2009

	DUREE DU TRAVAIL					TOTAL
	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	
HOMMES CATEGORIE A	-	1	-	-	-	1
HOMMES CATEGORIE B	-	-	-	1	-	1
HOMMES CATEGORIE C	-	-	-	5	-	5
▶ ensemble	-	1	-	6	-	7
FEMMES CATEGORIE A	-	-	-	3	2	5
FEMMES CATEGORIE B	1	-	-	18	4	23
FEMMES CATEGORIE C	4	-	-	45	8	57
▶ ensemble	5	-	-	66	14	85
▶ EFFECTIF	5	1	-	72	14	92

ABSENCES EN 2009

	TOTAL DE JOURS			MOYENNE EN JOURS D'ABSENCE		
	HOMMES	FEMMES	ensemble	HOMMES	FEMMES	ensemble
CONGE ORDINAIRE DE MALADIE	700	3 872	4 572	8,62	8,78	8,75
CONGE DE LONGUE MALADIE	417	900	1 317	26	28,1	27,4
CONGE DE LONGUE DUREE	430	823	1 253	28,6	29,4	29,1
ACCIDENT DE SERVICE	183	11	194	22,8	2,2	15
CONGE DE MATERNITE ET D'ADOPTION	-	636	636	-	70	70
CONGE DE GRAVE MALADIE	-	584	584	-	29,2	29,2
AUTRES (cure thermique, mi-temps thérapeutique...)	-	180	180	-	180	180
▶ TOTAL	1730	7 006	8 736			

DEPENSES DE FORMATION (en €)

▶ FRAIS DE FORMATION (HORS SALAIRE ET INDEMNITE)	159 632
▶ SALAIRES	
STAGIAIRES	153 659
FORMATEURS INTERNES	34 417
PERSONNEL DE LA SECTION FORMATION	45 539
▶ INDEMNITES LIEES A LA FORMATION	
FRAIS DE MISSION, TRANSPORT, LOCATION DE SALLES	47 989
▶ TOTAL	441 236

RATIO DEPENSE DE FORMATION / MASSE SALARIALE BRUTE

	2008	2009
dépense de formation	518 052	441 236
masse salariale brute	13 258 982	13 577 196
▶ RATIO	3,91%	3,25%

NB. La masse salariale est calculée sur la base d'une convention adoptée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, qui permet de comparer avec les statistiques du secteur privé.

BUDGET DE L'ENIM
STRUTURE DES CHARGES ET DES PRODUITS

	2004		2009	
	valeur absolue	%	valeur absolue	%
charges				
PENSIONS DE RETRAITE (CRM)	1 029 M€	68,28%	1 073 M€	66,73%
PENSIONS INVALIDITE (CGP)	60 M€	3,98%	60 M€	3,73%
AUTRES PRESTATIONS LEGALES	333 M€	22,10%	358 M€	22,26%
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	8 M€	0,53%	10 M€	0,62%
TRANSFERTS	14 M€	0,93%	16 M€	1,00%
CHARGES D'EXPLOITATION	28 M€	1,86%	34 M€	2,16%
CHARGES EXCEPTIONNELLES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	35 M€	2,32%	57 M€	3,50%
▶ TOTAL	1 507 M€	100%	1 608 M€	100%
produits				
PRODUITS PROPRES	200 M€	13,24%	163 M€	10,00%
TRANSFERTS SOCIAUX	494 M€	32,69%	465 M€	28,53%
SUBVENTIONS (ETAT + CNAMTS)	778 M€	51,49%	940 M€	57,67%
AUTRES PRODUITS	39 M€	2,58%	62 M€	3,80%
▶ TOTAL	1 511 M€	100%	1 630 M€	100%

CHARGES DE L'ANNÉE 2009 (EN EUROS)

catégories de charges	prévisions initiales	prévisions modifiées dont report de crédits en investissement	résultats	coefficient d'exécution sur budget modifié	rappel des résultats 2008	évolution en % 2009-2008
1^{ère} section FONCTIONNEMENT						
PRESTATIONS LEGALES						
PRESTATIONS LEGALES VIEILLESSE	1 086 086 000	1 073 959 000	1 073 351 872	99,94%	1 069 841 589	0,33%
PRESTATIONS LEGALES INVALIDITE - AMIANTE	61 000 000	61 000 000	60 124 996	98,57%	60 877 538	-1,24%
PRESTATIONS LEGALES MALADIE - MATERNITE - ATMP - DIVERS	333 301 000	376 333 134	357 797 167	95,07%	330 645 532	8,21%
total prestations ⇨	1 484 387 000	1 511 292 134	1 461 274 037	98,68%	1 461 364 659	2,05%
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	9 000 000	10 003 287	9 390 849	93,88%	8 894 800	5,58%
TRANSFERTS, PARTICIPATIONS ET REGULARISATIONS	9 981 000	19 373 579	16 475 202	85,04%	41 163 077	-59,98%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INFORMATIQUE	4 405 000	5 167 000	4 055 811	78,49%	4 364 472	-7,07%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT INFORMATIQUE	5 461 000	5 961 000	5 830 970	97,81%	6 597 845	-11,62%
CHARGES DE PERSONNEL	21 600 000	24 632 000	24 016 399	97,50%	20 931 271	14,74%
total charges de fonctionnement ⇨	31 466 500	35 760 500	33 903 181	94,81%	31 893 589	6,30%
CHARGES EXCEPTIONNELLES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	48 409 500	54 979 500	57 041 430	103,75%	75 646 065	-24,59%
total 1^{ère} section ⇨	1 579 244 000	1 631 409 000	1 608 084 701	98,57%	1 618 962 189	-0,67%
2^{ème} section OPERATIONS EN CAPITAL						
CHARGES IMMOBILISEES	795 000	795 000	504 064	63,40%	830 703	-39,32%
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	4 774 000	7 840 613	1 379 863	17,60%	1 541 386	-10,48%
VALEURS MOBILIERES - DONS ET LEGS	50 000	50 000	17 191		29 787	
total 2^{ème} section ⇨	5 619 000	8 685 613	1 901 119	21,89%	2 401 876	-20,85%
TOTAL GENERAL	1 584 863 000	1 640 094 613	1 609 985 821	98,16%	1 621 364 064	-0,70%

PRODUITS DE L'ANNEE 2009 (EN EUROS)

catégories de produits	prévisions initiales	prévisions modifiées	résultats	coefficient d'exécution sur budget	rappel des résultats 2009	évolution en % 2009 - 2008
1^{ère} section FONCTIONNEMENT						
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS						
I COTISATIONS SALARIALES VIEILLESSE	67 880 000	67 880 000	86 081 113	126,81%	78 083 585	10,24%
I COTISATIONS PATRONALES VIEILLESSE	37 685 000	37 685 000	36 959 934	98,08%	40 716 155	-9,23%
I COTISATIONS SALARIALES MALADIE	7 210 000	7 210 000	10 238 865	142,01%	9 013 051	13,60%
I COTISATIONS PATRONALES MALADIE	30 166 000	30 166 000	29 383 513	97,41%	31 114 449	-5,56%
I COTISATIONS DES INACTIFS RETRAITES	550 000	550 000	614 300	111,69%	604 795	1,57%
I COTISATIONS DES INACTIFS CHOMEURS	30 000	30 000	89 456	298,19%	41 371	116,23%
total cotisations et contributions ⇨	143 521 000	143 521 000	163 367 183	113,83%	159 573 408	2,38%
COMPENSATIONS ET TRANSFERTS						
I COMPENSATION MALADIE - MATERNITE	100 000 000	100 000 000	95 000 000	95,00%	108 000 000	-12,04%
I COMPENSATIONS VIEILLESSE	209 400 000	209 400 000	212 026 654	101,25%	204 916 821	3,47%
I CSG	79 500 000	79 500 000	82 804 584	104,16%	79 507 446	4,15%
I FSV-FSI	3 150 000	3 150 000	3 036 222	96,39%	3 294 436	-7,84%
I FONDS CMU - MUTUELLES	1 850 000	1 850 000	900 000	48,65%	2 904 404	-69,01%
I CONGES DE PATERNITE	400 000	400 000	389 773	97,44%	380 858	2,34%
I CNSA	2 600 000	2 600 000	3 228 302	124,17%	3 170 661	1,82%
I COMPENSATIONS EXONERATIONS	65 860 000	65 860 000	67 390 312	102,32%	108 946 674	-38,14%
total compensations et transferts ⇨	462 760 000	462 760 000	464 775 849	100,44%	511 121 299	-9,07%
AUTRES PRODUITS						
I PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 190 000	3 190 000	6 157 957	193,04%	6 570 673	-6,23%
I PRODUITS EXCEPTIONNELS	260 000	260 000	405 114	155,81%	173 390	133,64%
I REPRISES PROVISIONS	33 761 000	58 026 000	55 123 337	95,00%	27 487 581	100,54%
total autres produits ⇨	37 211 000	61 476 000	61 686 409	100,34%	34 231 644	80,20%
SUBVENTIONS						
I SUBVENTION DE L'ETAT	747 400 000	758 400 000	739 999 228	97,57%	719 000 000	2,92%
I SUBVENTION DE LA CNAMTS	188 352 000	205 252 000	199 899 313	97,39%	212 949 705	-6,13%
total subventions ⇨	935 752 000	963 652 000	939 898 541	97,54%	931 949 705	0,85%
total 1^{ère} section ⇨	1 579 244 000	1 631 409 000	1 629 727 983	99,90%	1 636 876 056	-0,44%
2^{ème} section OPERATIONS EN CAPITAL						
VALEURS MOBILIERES - DONNS ET LEGS	5 000	5 000	54 966	1099,93%	54 584	
REMBOURSEMENTS DE PRETS	5 000	5 000	736	14,74%	3 330	-77,87%
total 2^{ème} section ⇨	10 000	10 000	55 703	557,03%	57 914	-3,82%
TOTAL GENERAL	1 579 254 000	1 631 419 000	1 629 783 686	99,90%	1 636 933 970	-0,44%

GLOSSAIRE

AGISM	ASSOCIATION POUR LA GESTION DES INSTITUTIONS SOCIALES MARITIMES
AT-MP	ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE
ATP	AVIS DE TROP PAYE
AVTS	ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS SALARIES
CAE	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
CCAM	CLASSIFICATION COMMUNE DES ACTES MEDICAUX
CDP	CENTRE DES PENSIONS
CEDIF	CENTRE DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION
CGP	CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE
CLP	CENTRE DE LIQUIDATION DES PRESTATIONS MALADIE
CMAF	CAISSE MARITIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CMU	COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE
CNA	CENTRE NATIONAL DES ARCHIVES
CNAMTS	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES
CNAVTS	CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES
CNLRE	CENTRE NATIONAL DE LIQUIDATION DES ROLES D'EQUIPAGE
CNPMEM	COMITE NATIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS
CPO	COTISATION PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE
CPRM	CODE DES PENSIONS DE RETRAITE DES MARINS
CRM	CAISSE DE RETRAITES DES MARINS
CSA	CONTRIBUTION SOCIALE AUTONOMIE
CSG	CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE
CTT	CENTRE DE TRAITEMENT DES TIERS (SERVICES ENIM GERANT LES FACTURES DES PROFESSIONNELS DE SANTE)
DMIST	DECLARATION MENSUELLE INFORMATISEE DE SERVICES ET DE TAXES
DOM	DEPARTEMENT D'OUTRE MER
DTA	DECOMPTE TRIMESTRIEL AUTOMATISE
DTS	DECLARATION TRIMESTRIELLE SIMPLIFIEE
ENIM	ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE
FNS	FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE
FSE	FEUILLE DE SOINS ELECTRONIQUE
FSP	FEUILLE DE SOINS SUR PAPIER
FSV-FSI	FONDS DE SOLIDARITE VIEILLESSE - FONDS DE SOLIDARITE INVALIDITE
GFT	GESTION DES FACTURES DE TIERS
IJ	INDEMNITE JOURNALIERE
IMP	INSTITUT MARITIME DE PREVENTION
IPP	INCAPACITE PERMANENTE ET PARTIELLE
LAO	LIQUIDATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR
M€	MILLION D'EUROS
MEEDDM	MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
NAIADE	NAVIGATION POUR L'INFORMATION DES ASSURES DE L'ENIM
NOEMIE	NORME OUVERTE D'ECHANGES ENTRE LA MALADIE ET LES INTERVENANTS EXTERIEURS
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
PAS	PENSIONNES ASSURES SOCIAUX
PE	PRESTATION EN ESPECES D'ASSURANCE MALADIE
PIA	PENSION D'INVALIDITE ACCIDENT
PIM	PENSION D'INVALIDITE MALADIE
PN	PRESTATION EN NATURE D'ASSURANCE MALADIE
PRA	PENSION DE RETRAITE ANTICIPEE
RIF	REGISTRE INTERNATIONAL FRANÇAIS
SDI	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE
SIR-EPA	SYSTEME D'INFORMATIONS RELATIONNELLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ADMINISTRATIFS
SSM	SERVICE SOCIAL MARITIME
T2A	TARIFICATION A L'ACTE
TMS	TROUBLE MUSCULO-SQUELETTIQUE
TOM	TERRITOIRE D'OUTRE MER